

le 27 janvier 2014

L'arnaque de l'éolien : le pillage de la France

Dossier.

Sommaire

1-Remarques préliminaires

2- La justification de l'éolien par la réduction des gaz à effet de serre : dans le cas de la France, une escroquerie pure et simple

3- L'éolien serait un atout majeur pour une sortie du nucléaire « propre » : une autre escroquerie ; seul le thermique peut permettre de sortir du nucléaire.

4- Un coût pour la nation particulièrement élevé

5- En définitive une opération sur tous les points négative pour la France.

6- Mais qui, vu la façon dont l'affaire est ficelée, n'est pas en soi susceptible d'être remise en cause par la politique d'austérité.

7- Mais par contre une opération exceptionnellement rentable pour les investisseurs.

8- Comment a-t-on pu en arriver là ?

8-1 Le rôle déterminant de la Commission Européenne

8-2 Le contrôle du gouvernement français.

8-3 L'enfumage de l'opinion publique par les médias

9- Et maintenant ?

9-1 L'éolien est en crise dans les pays occidentaux

9-2 Et si le pire restait à venir pour la France ?

9-3 Mais le pire n'est peut être pas certain...

ANNEXES

Annexe 1-Terminologie

Annexe 2-Quelques chiffres

Annexe 3-Quelques données techniques

Annexe 4-L'introduction de l'éolien en France.

Annexe 5- Sortir du nucléaire par l'éolien ?

Annexe 6- L'éolien dans les pays pilotes.

Annexe 7- Le coût de l'éolien en France

Annexe 8- Les sites Internet.

Annexe 9- Quelques contre-vérités

1- Remarques préliminaires.

L'annexe 1 (« Terminologie ») rappelle notamment les unités utilisées dans la production d'électricité (watt, watt-heure, etc...)

L'annexe 2 fournit un certain nombre de données chiffrées relatives à la production d'électricité en France et à la production d'électricité éolienne dans le monde.

On trouvera en outre :

En annexe 8 une liste de sites internet

En annexe 9 une liste de contre-vérités sur lesquelles l'éolien est bâti

2- La justification de l'éolien par la réduction des gaz à effet de serre : dans le cas de la France, une escroquerie pure et simple

En France (voir annexe 1), grâce à l'importance du parc nucléaire français et à une géographie assez favorable à l'hydroélectricité, seule 10% environ¹ de la production d'électricité résulte de l'utilisation de combustibles fossiles (charbon, fuel, gaz). Il en résulte que la France, et de loin, est le grand pays développé qui émet le moins de CO₂ par habitant (moins de 6 tonnes par an, contre plus de 9 tonnes pour l'Allemagne et le Danemark, qui sont les pays qui nous sont régulièrement cités en exemple)

De plus, ces 10% d'électricité thermique correspondent en majeure partie, pour la France continentale, à un minimum à peu près incompressible: celui résultant de la nécessité de faire appel au thermique pour les besoins de régulation à court terme de la production d'électricité (annexe 2, §1).

Un point essentiel est la nécessité d'équilibrer à tout instant production et consommation, une panne généralisée pouvant résulter tout aussi bien d'un excès de production que d'un excès de consommation. Le nucléaire ne permettant pas de suivre les variations rapides de la demande d'électricité, et l'hydroélectrique ayant des limitations, il est donc indispensable de faire en dernier lieu appel au thermique

L'éolien, qui est très fortement fluctuant non seulement à l'échelle de la journée, mais aussi sur le court terme (annexe 3, §3), ne peut qu'accroître les besoins de régulation à court terme, et donc l'appel à l'électricité thermique, puisqu'aux fluctuations de la demande s'ajoutent alors des fluctuations de la production (quand on fait le bilan détaillé de l'opération, on s'aperçoit que c'est en fait du nucléaire que remplace l'éolien, pas du thermique : voir annexe 4).

Ainsi donc non seulement il était évident dès le début que l'éolien ne pourrait pas sensiblement améliorer la situation de la France du point de vue des émissions de CO₂, puisqu'elle était déjà excellente, mais de plus il était certain qu'elle ne pourrait réduire significativement les 10% restant- et même qu'elle pourrait bien les augmenter.

Invoquer la réduction des émissions de CO₂ pour justifier les dispositions exorbitantes en faveur de l'éolien qui, de façon totalement artificielle, ont seules permis son développement relevait donc dès le départ de l'escroquerie pure et simple. Ce fut pourtant la justification fournie le plus officiellement du monde par la directive 2001/77/CE, dont ces dispositions n'ont été que l'application.

¹ Ce pourcentage fluctue d'une année sur l'autre autour de 10%, essentiellement en fonction des conditions climatiques. En 2012, il était de 8,8%.

Notons au passage que la situation de la France hors éolien, qui est celle qui minimise l'utilisation de combustibles fossiles, est aussi celle qui minimise le coût de l'électricité, puisque l'on fait appel en dernier à l'énergie la plus coûteuse, en l'occurrence le thermique. Ainsi le prix de l'électricité en France est 35% en dessous de la moyenne européenne (et 45% en dessous de l'Allemagne, 50% en dessous du Danemark).

Elle est aussi celle qui maximise l'indépendance nationale, puisque les combustibles fossiles sont importés en totalité.

3- L'éolien serait un atout majeur pour une sortie du nucléaire « propre » : une autre escroquerie ; seul le thermique peut permettre de sortir du nucléaire.

- Fukushima a été une divine surprise, pour les antinucléaires par principe, bien sûr, mais aussi pour les promoteurs de l'éolien (et ceux d'autres énergies renouvelables d'ailleurs) qui, après plus de quinze ans d'éolien à grande échelle dans certains pays, n'avaient guère de résultats positifs à présenter.

Cet évènement majeur a en effet fourni l'opportunité, en jouant uniquement sur l'émotion, en écartant donc même la simple idée que des études supplémentaires pourraient tout de même être nécessaires, de présenter la sortie du nucléaire comme étant l'objectif prioritaire, l'éolien étant bien sûr simultanément présenté comme un atout majeur dans cette opération.

Force est de constater que cette démarche a eu un plein succès en Allemagne, et qu'il en est résulté en France l'annonce par le gouvernement de l'objectif d'une réduction à 50% de la part du nucléaire en 2025, et celle de la décision de fermer rapidement Fessenheim (laquelle, soulignons le, ne repose sur aucune raison particulière liée à la sécurité).

En France, l'éolien est aujourd'hui beaucoup plus « vendu » comme un moyen de remplacer du nucléaire de façon « propre », dans le cadre d'un « mix énergétique » se devant bien sûr d'être aussi « vertueux » que possible, que comme un moyen de diminuer les émissions de gaz à effet de serre (argument dont il est vrai une bonne partie de la population avait fini par prendre conscience qu'il n'était pas crédible).

- Sans discuter ici du bien fondé d'une sortie plus ou moins complète du nucléaire, dire que l'on peut remplacer le nucléaire par autre chose que du thermique est une imposture totale :

On ne peut plus guère, en France (et d'ailleurs aussi en Europe), construire de nouveaux barrages.

Pour que la part du nucléaire dans la production électrique française soit réduite à 50% sans faire appel au thermique, il faudrait à la fois implanter de nouvelles éoliennes et les ouvrages hydrauliques (STEP) nécessaires pour stocker l'électricité produite. On tombe immédiatement sur des chiffres délirants (voir annexe 5).

Il n'y a donc d'autre solution, le vent pouvant ne pas souffler, que de remplacer les centrales nucléaires supprimées par des centrales thermiques de même puissance installée (c'est d'ailleurs ce que fait actuellement l'Allemagne : mise en service de 6 nouvelles centrales au charbon sur 2013).

Une éolienne doit être en permanence couplée à une centrale thermique d'au moins même puissance installée prête à diminuer sa production pour si le vent forçait, ou à l'augmenter s'il faiblit : la puissance installée éolienne ne peut donc être supérieure à la puissance installée thermique.

La puissance moyenne délivrée par une éolienne terrestre étant en moyenne, dans nos contrées, 23% de la puissance installée, **l'éolien ne peut donc, au mieux, que se substituer à environ 23% du thermique remplaçant le nucléaire.**

En fait, pour de multiples raisons, qui toutes résultent en dernière analyse du caractère très fortement fluctuant de l'éolien (voir annexe 3), **la proportion maximum d'énergie thermique que remplace réellement l'éolien est très inférieure** (probablement aux environs de 10%, ainsi que le montre l'exemple du Danemark qui, n'ayant que du thermique, est dans la situation qui maximise l'intérêt de l'éolien vis-à-vis de l'objectif de diminution de l'utilisation de combustibles fossiles) : voir annexe 6 (« L'éolien dans les pays pilotes »)

Il apparaît en effet que, si l'électricité éolienne représente plus de 20% de la production du Danemark, elle ne peut être écoulee (ce qui a été fort peu médiatisé) que parce qu'elle peut être exportée aux 2/3, à prix toutefois bradés: l'éolien danois ne remplace donc en fait que moins de 10% de la consommation danoise.

- Ce qui précède permet de situer l'intérêt réel de l'éolien, sinon dans le monde, du moins en Europe.

Pour que l'éolien puisse avoir un quelconque intérêt, il faut tout d'abord qu'il y ait effectivement du thermique à remplacer, et il ne peut alors réellement remplacer qu'une petite partie de ce thermique.

Cela exclut donc radicalement, comme on l'a vu, tout intérêt de l'éolien dans le cas de la France continentale, dont l'importance du parc nucléaire a réduit le thermique à un niveau à peu près incompressible, mais cela condamne aussi l'échelle déraisonnable à laquelle il a été introduit dans un certain nombre de pays européens.

A l'échelle des gigantesques productions d'électricité thermique de la Chine et de l'Inde, par contre, cela peut justifier l'ampleur croissante de leur parc éolien, d'autant qu'ils sont leurs propres producteurs d'éoliennes, à des coûts évidemment particulièrement bas.

Plus rien de significatif n'est en outre à attendre du progrès technologique : on est très proche des rendements théoriques. Aucune réduction du coût n'est à espérer du facteur d'échelle : on est depuis longtemps dans la production de masse, et les seuls gains à attendre dans le monde occidental sont ceux résultant de la délocalisation de la production (qui est d'ailleurs en cours).

Le développement massif de l'éolien dans les pays occidentaux a donc toutes les caractéristiques d'une bulle – et une bulle finit toujours par crever...

4- Un coût pour la nation particulièrement élevé

Voir annexe 7 (« Le coût de l'éolien en France »).

Des estimations qui suivent il convient de ne retenir que les ordres de grandeur, qui seuls nous intéressent dans le cadre d'une telle étude.

Les objectifs 2020 du « Grenelle de l'environnement » 2010 (25 GW de puissance installée éolienne, dont 6 GW pour l'éolien marin), qui ont été définis en application de la directive 2009/28/CE du 23 avril 2009, impliquent un prélèvement sur la richesse nationale de 67,7 milliards d'euros, dont 12,1 milliards pour les installations réalisées avant fin 2012 (7,2 GW, uniquement éolien terrestre), et 55,6 milliards pour les installations après 2012.

Ce coût, auquel il faut rajouter celui des dispositions fiscales en faveur de l'éolien (dont le montant n'est toutefois pas susceptible de modifier les ordres de grandeur), résultent de 2 facteurs conjugués :

- L'existence d'un prix d'achat garanti en moyenne 2 à 3 fois supérieur au prix d'achat de l'électricité dont l'éolien prend la place
- L'obligation d'achat et d'injection sur le réseau de toute l'électricité produite.

Il en résulte :

. que d'une part les producteurs éoliens sont incités à produire autant d'électricité qu'ils le peuvent, quels que soient les problèmes que cela pose par ailleurs: ils n'ont, en l'état actuel de la législation, aucune contrainte de régulation.

. que c'est au reste du monde (c'est à dire en définitive à la nation), en y consacrant les moyens et les financements nécessaires, de s'adapter de façon qu'il y ait toujours équilibre entre production et consommation.

Il en résulte que, à la fois pour garder le même niveau de sécurité de fonctionnement et pour pouvoir écouler les quantités considérables d'électricité susceptibles d'être produites (car si une éolienne ne produit en moyenne que 23% de sa puissance installée, elle peut en produire 100%), de nouvelles centrales thermiques et des extensions du réseau électrique sont indispensables.

5- En définitive une opération sur tous les points négative pour la nation.

Au vu de ce qui précède, il est faible de dire que les coûts précédents ne sont pas compensés par une réduction des émissions de CO2 et une indépendance nationale énergétique accrue, ni et encore moins par la perspective d'une telle compensation.

Le reste est aussi à peu près totalement négatif.

Les éoliennes étant fabriquées l'étranger (Allemagne, Danemark, Espagne), et télépilotees à partir de stations implantées à l'étranger, l'opération est évidemment désastreuse pour la balance commerciale.

Il en résulte que, contrairement à ce qui est affirmé (les chiffres que l'on trouve cités sont en fait des chiffres fournis par des syndicats de producteurs), l'éolien est très pauvre en emplois nationaux permanents.

On ne s'étendra pas ici sur les conséquences sur l'environnement et sur les nuisances vis-à-vis des riverains, qui font parfois l'objet d'articles dans la presse locale, et sont largement développées sur d'autres sites.

6- Mais qui, vu la façon dont l'affaire est aujourd'hui organisée, n'est pas en soi susceptible d'être remise en cause par la politique d'austérité.

En effet, comme le montre l'annexe 7, les prélèvements sur la richesse nationale sont à peu près neutres vis-à-vis du budget et de la dette publique, puisque c'est le consommateur qui finance l'essentiel du surcoût².

² Il se pourrait qu'il y ait des évolutions sur ce point fondamental, mais il est trop tôt pour savoir ce qui va réellement se passer (<http://www.ventdecolere.org/actualites/Vent-de-Colere-communique-19-12-2013.pdf>)

Ils ne sont donc menacés ni par les mécanismes de suivi budgétaires (rappelons que le budget est revoté chaque année), ni plus généralement par tous les mécanismes associés à la maîtrise de la dette publique.

Notons que c'est en dehors de toute logique que le surcoût se trouve pour l'essentiel payé par le consommateur. En effet la finalité affichée de l'éolien, à savoir réduire les émissions de CO₂, ne le concerne pas spécialement, et ce d'autant moins que dans le cas de la France, dont la production d'électricité est à peu près totalement décarbonée, il n'y est pour rien : le principe pollueur-payeur ne peut s'appliquer.

La logique voudrait au contraire que, le prix de vente de l'électricité éolienne correspondant à ce qu'elle vaut réellement compte tenu de son intermittence, l'aide à l'éolien relève d'une subvention prélevée sur le budget de l'Etat, lequel est financé par l'impôt.

La situation est alors totalement différente puisque dans ce cas cette subvention pèse à la fois sur le budget de l'Etat et sur la dette publique, ce qui oblige à se poser la question de son opportunité réelle dans le cadre de la politique d'austérité actuelle.

C'est ainsi que l'Espagne, qui avait adopté une organisation de ce type, a été amenée, en 2012, à décider un moratoire sur toutes les subventions aux énergies renouvelables, ce qui a stoppé net toute nouvelle installation d'éolienne.

La situation de la France, par contre, permet d'éviter aux pouvoirs publics qu'un débat public ne soit l'occasion d'établir un lien entre les efforts demandés aux Français dans le cadre de la maîtrise de la dette publique (problème qui est directement lié au fait que la France a abandonné sa souveraineté budgétaire), et ceux qui leurs sont demandés, en application de directives européennes, pour le développement de l'éolien.

Pourtant le coût de ce qu'il reste à faire pour atteindre les objectifs 2020 (plus de 50 milliards) est de l'ordre des économies à réaliser chaque année pour maîtriser la dette publique. Autrement dit, si ce qu'il est envisagé de prélever sur la richesse nationale pour atteindre ces objectifs était consacré à la maîtrise de la dette, l'incidence serait loin d'en être négligeable.

7- Mais par contre une opération exceptionnellement rentable pour les investisseurs

▪ Citons l'avis défavorable donné par la commission de régulation de l'électricité, organisme officiel chargé de donner un avis sur le projet d'arrêté du juillet 2006, et en particulier sur le prix d'achat proposé (et qui a été retenu) : « Le tarif de 82 € occasionne une rentabilité des capitaux propres trop importante au regard de ce qui serait nécessaire pour susciter l'investissement, même dans l'hypothèse des coûts la plus défavorable, ceci conduisant à des taux de rendement de 20 à 40% après impôt, garantis sur 15 ans pour des sites moyennement ventés ».

Citons aussi M. Marcel Boiteux, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, qui a été à la tête d'EDF pendant plus de 20 ans en qualité de Directeur général puis de Président de son conseil d'administration :

« ...si le Kwh éolien était payé au service rendu – remplacer des Kwh nucléaires et, de temps à autre, des Kwh pétroliers – les éoliennes appartiendraient encore au secteur des énergies

futuristes. Mais le parlement et/ou le gouvernement ont décidé au nom du peuple souverain que le Kwh éolien, qui coûte à son fournisseur environ deux fois plus cher qu'il ne rapporte à EDF, serait payé au dit fournisseur trois fois plus cher (au moins pendant quelques années) ».

- L'importance de la marge bénéficiaire est en fait absolument essentielle dans le dispositif car elle permet, tout en laissant aux promoteurs un bénéfice très incitatif, de dégager des sommes très importantes pour l'investissement des médias, l'assistance juridique, le lobbying à tous les niveaux politiques et gouvernementaux, ainsi qu'à la conduite d'actions de nature à faciliter les accords au niveau local.

- Le monde entier investit dans l'éolien français, ce qui témoigne bien de son attractivité.

- L'homme n'étant pas parfait, l'existence de sources de profit garanti est évidemment de nature à susciter des comportements discutables. On pourra par exemple lire « Le côté obscur de l'éolien : vers une criminalité verte ? »

<http://archives.polemia.com/article.php?id=5075>

8- Comment a-t-on pu en arriver là ?

8-1 Le rôle déterminant de la Commission Européenne.

- Le point de départ : le Livre Blanc de la Commission Européenne de 1997: "Energie pour l'avenir : les sources d'énergie renouvelables »

(http://europa.eu/documents/comm/white_papers/pdf/com97_599_fr.pdf)

- L'objectif affiché est la réduction de la dépendance aux combustibles fossiles et des émissions de CO2 (ces objectifs sont en fait assez peu différents, la technique de captation de CO2 étant très loin d'être opérationnelle)
- La rédaction de ce Livre Blanc a résulté avant tout de l'action conjuguée de mouvements écologistes et de lobbys divers, dont un lobby éolien déjà très puissant, qui s'était constitué à la faveur des subventions mises en place en Allemagne, au Danemark et en Espagne au début des années 90, et avait fait de ces pays les principaux fabricants mondiaux d'éoliennes.

C'est ce qui explique que le nucléaire ait été exclu dès le départ des moyens à mettre en œuvre pour satisfaire l'objectif visé.

Ainsi l'UE, dans un document d'orientation de sa politique de l'énergie dans les décennies à venir, excluait la seule technique dont l'efficacité à grande échelle et l'intérêt économique avait été prouvée, et qui de plus offrait à moyen terme, sous la condition que l'on y consacre la volonté et les moyens nécessaires, des perspectives de progrès majeurs, à la fois vis-à-vis de la sécurité et de la pérennité des ressources en combustible (surrégénération, filière thorium).

- **La mise en place effective des dispositions en faveur de l'éolien : la directive 2001/77/CE « relative à la promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables sur le marché intérieur de l'électricité »**

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2001:283:0033:0040:FR:PDF>

C'est de cette directive qu'a résulté le véritable démarrage de l'éolien en France.

- C'est elle qui a mis en place tous les éléments du mécanisme littéralement totalitaire qui seul a permis cette escroquerie :

. Les seuls objectifs quantitatifs fixés - autrement dit les seuls qui font l'objet d'un suivi, **c'est-à-dire les seuls objectifs réellement fixés**- ont été les objectifs de production d'électricité à partir de sources renouvelables³.

. L'obligation pour les états membres de faire en sorte que, pour que ces objectifs soient tenus, les énergies renouvelables soient financièrement aidées, et que la priorité soit donnée à leur utilisation (sans aucune indication sur des limitations de coût)

Evacuée donc, par un véritable tour de passe-passe, toute considération relative à l'efficacité réelle de ces dispositions vis à vis de l'objectif affiché : **la nécessité de réduire l'utilisation de combustibles fossiles n'est donc plus en fait qu'un simple prétexte.**

Il aurait été pourtant particulièrement simple de retenir comme objectif quantitatif le seul objectif réellement pertinent : celui de la diminution de la proportion d'électricité produite à partir de combustible fossile.

Evacuée aussi, toute considération de coût.

C'est ainsi que, depuis plus d'une décennie, la France, qui est le grand pays européen qui a l'électricité à la fois la moins chère et la moins consommatrice de combustible fossile, est en permanence en situation d'accusée, l'Allemagne et le Danemark, elles aussi champions, mais dans l'autre sens, étant cités en exemple.

- Cette directive a en outre fixé des objectifs par pays de production d'électricité à partir de sources renouvelables, l'objectif pour la France étant de 21% en 2010, contre 15% en 1997, année prise pour référence. Cela revenait à fixer un objectif de très fort développement pour l'éolien, seule source disposant d'un fort potentiel de croissance.

A noter que fin 2010, malgré 3550 éoliennes correspondant à une puissance installée totale de 5,6 Gw, le pourcentage d'électricité à partir de sources renouvelables était toujours de 15% (dont 12,4 % pour l'hydroélectricité).

▪ **La fuite en avant : la directive 2009/28/CE relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables et modifiant puis abrogeant les directives 2001/77/CE et 2003/30/CE**

³ En fait toute cette directive (dans la lignée du Livre blanc de 1997, d'ailleurs) a été construite sur la logique simpliste : 1kwh d'électricité issue de sources renouvelables = 1kwh de thermique en moins. Comme on l'a vu plus haut, pour l'éolien, c'est inexact (et c'est même totalement faux dans le cas de la France), Ceci était évidemment parfaitement connu.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:140:0016:0062:FR:PDF>

Après une quinzaine d'années de développement massif de l'éolien dans certains pays, il n'était réellement plus possible d'ignorer sa très faible inefficacité vis-à-vis des objectifs poursuivis, les problèmes techniques qui en résultaient, et son désastreux bilan économique.

On est pourtant resté dans le déni le plus total :

- Fixation par pays d'objectifs 2020 encore plus ambitieux que les objectifs 2010, qui pourtant étaient loin d'avoir été atteints. Ces objectifs ont cette fois-ci été fixés non pas par secteur, mais au niveau de la consommation totale d'énergie, à charge pour chaque pays de les décliner par secteur. La France s'est ainsi vu assigner un objectif de 23%.
- **Il s'agit cette fois-ci d'objectifs contraignants** (et non plus seulement indicatifs). L'accent est donc mis sur la nécessité de renforcer le suivi par l'UE, et un certain nombre de dispositions allant dans ce sens sont définies.
- Un accent supplémentaire est mis sur le fait que les états doivent veiller à ce que les énergies renouvelables soient aidées financièrement, à ce que soient réduites au minimum les contraintes imposées à leur implantation, et à ce que leur priorité d'emploi soit garantie.
- Les très importantes constructions de lignes électriques supplémentaires nécessaires pour pouvoir écouler les énormes déversement brutaux d'électricité intermittentes qui résulteront des objectifs 2020 sont soulignées comme étant une priorité majeure.
- En l'état actuel de la situation, un état n'est tenu d'aider que l'électricité issue de sources renouvelables produite sur son territoire. On trouve toutefois un inquiétant (mais parfaitement logique) paragraphe relatif à la participation d'un état à l'aide apportée par un pays voisin à ses propres producteurs, si ce dernier lui délivre de l'électricité issue de sources renouvelables, lui permettant ainsi d'atteindre les objectifs de consommation d'électricité issue de sources renouvelables qui lui ont été fixés (rappelons qu'il s'agit d'objectifs qui ont été déclarés contraignants).

▪ **Il n'y a toujours pas d'évolution de la ligne directrice de l'UE.**

Le récent (27/03/2013) livre vert de la Commission européenne « Un cadre pour les politiques en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 » qui a été rédigé dans un esprit de poursuite de cette fuite en avant, montre que les influences dominantes n'ont pas évolué.

http://ec.europa.eu/energy/green_paper_2030_fr.htm

On y trouve en particulier une référence particulièrement insistante au fait qu'un pays donné devra techniquement être en mesure non seulement d'utiliser effectivement sa propre électricité intermittente, mais aussi de participer à l'écoulement de l'électricité intermittente produite dans les autres pays.

On ne peut qu'être inquiet, sachant que l'Allemagne pourrait se retrouver dans une situation inconfortable si elle se retrouvait seule à assumer les conséquences de la voie dans laquelle elle s'est massivement engagée, et en particulier si elle ne pouvait écouler vers les pays voisins ses énormes surplus d'électricité intermittente (voir annexe 6 :« l'éolien dans les pays pilotes »).

- A noter que les privilèges accordés à l'éolien, qui s'exercent au détriment des sources d'électricité non aidées, étaient dès le départ totalement antinomiques de la logique du « marché libre et non faussé » qui est en principe l'un des piliers doctrinaux de l'UE : voir annexe 6, voir aussi « Les logiques contradictoires de l'Europe de l'électricité (Pierre Audigier) »

<http://www.paristechreview.com/2013/12/03/contradictions-europe-electricite/>

C'est ainsi qu'il est résulté des mécanismes de marché qui ont été mis en place au niveau européen, au fur et à mesure que l'éolien se développait, une diminution de la rentabilité propre du thermique qui est devenue telle qu'elle a déclenché des réactions auprès de la Commission d'un certain nombre de producteurs.

Voir annexe 6, voir aussi, par exemple :

<http://www.daily-bourse.fr/Dix-groupes-veulent-l-arret-des-aides-de-l-UE-aux-renouvelables-Feed-REUnRTROPT20131011073825PAE99A01E.php>

Pour que les objectifs 2020 de l'éolien soient tenus, il n'y a pas d'autre solution que d'aider aussi le thermique, qui de plus devra voir sa capacité accrue du fait de la suppression de centrales nucléaires (c'est d'ailleurs ce qu'a commencé à faire ponctuellement l'Allemagne⁴ : voir l'article de Pierre Audigier). Dans la poursuite de la logique actuelle, on sort alors totalement d'une logique de marché.

Il est intéressant de suivre ce qui va se passer au niveau de la Commission Européenne.

Résultera-t-il de l'opposition frontale des intérêts économiques liés à l'éolien, qui est artificiellement aidé, et de ceux liés aux sources de production classiques, qui ne le sont pas, un coup d'arrêt à l'éolien ?

Ou en résultera-t-il la poursuite de la fuite en avant dans un système de plus en plus soviétoïde ?

Si tel est le cas, quels pays de l'UE suivront effectivement ce mouvement ?

8-2 Le contrôle du gouvernement français.

- Dès le début il était évident que la démarche lancée par le livre blanc de 1997 était totalement à l'opposé des intérêts nationaux :

- En écartant le nucléaire, domaine dans lequel la France avait industriellement une position dominante, du champ des moyens permettant de réduire l'utilisation de combustible fossile dans la production d'électricité

- En permettant de plus d'imposer à la France l'obligation de subventionner l'introduction de telles sources, alors même que leur inutilité était évidente, la production d'électricité étant en France presque totalement décarbonée.

- Pourtant ni ce livre blanc, ni les différentes directives qui s'en sont ensuivies n'ont été l'objet de la moindre critique de la part des divers gouvernements qui se sont succédés. Il est vrai que, leur rôle institutionnel étant limité à leur mise en œuvre, toute critique serait allée à l'encontre de leur posture totalement européiste.

⁴ Il résulte aussi de cela qu'en France il n'y a plus guère qu'EDF pour investir dans de nouvelles centrales thermiques, les entreprises privées investissant dans les sources aidées, ou s'efforçant de reprendre des concessions hydroélectriques d'EDF, dont la rentabilité reste excellente.

- Il leur restait tout de même la possibilité de retarder, voire d'enterrer, la mise en œuvre des directives concernées. En effet cette mise en œuvre, pour l'éolien, passe par la définition des avantages financiers qui lui sont accordés, par la définition des contraintes à respecter pour l'implantation d'éoliennes, par la définition des procédures particulières nécessitées par ces implantations, par la fixation des coûts de raccordement à acquitter par les promoteurs éoliens, etc...

Force est de constater que, si les objectifs 2010 fixés en 2001 n'ont pas été tenus (il aurait fallu pour cela que la puissance éolienne installée soit plus du double de ce qu'elle a été, qui correspond pourtant à un développement de 60% par an de 2003 à 2010) , ni les gouvernements successifs, ni les partis au pouvoir, qui malgré la grogne de quelques députés ont toujours voté ce qu'on leur demandait de voter, n'ont grand-chose à se reprocher.

En fait les seules oppositions qui ont été véritablement rencontrées se sont situées en tout bout de chaîne, au niveau local, et la pugnacité de ces oppositions est l'une des causes majeures de retard (elles sont pour beaucoup, en particulier, dans la diminution des implantations 2012).

Les conséquences en ont été tirées par le gouvernement, et c'est ainsi qu'après une dizaine d'années d'un combat inégal (car les opposants à l'éolien n'avaient pas l'initiative des lois, décrets et arrêtés), et tout particulièrement suite notamment à la récente loi Brottes (par le biais d'amendements introduits à la sauvette dans une loi dont ce n'était pas l'objet annoncé, la plupart de ces motifs ont été supprimés. La plupart des verrous législatifs et réglementaires à la banalisation et l'industrialisation des espaces naturels ont disparu pour l'éolien, et il n'y a plus rien qui oblige à consulter les collectivités locales. Voir par exemple :

http://lexpansion.lexpress.fr/entreprise/le-forcing-du-gouvernement-pour-regonfler-l-eolien_344472.html)

<http://www.ventdecolere.org>

• Les principales étapes de l'action du gouvernement français ont été :

- l'arrêté du 8 juin 2001 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie mécanique du vent. Ce sont les conditions très favorables introduites par cet arrêté qui ont réellement permis le développement massif de l'éolien en France à partir de 2003.

- l'arrêté du 17 novembre 2010 sur le même sujet, qui a accru sur certains points l'incitativité du précédent et qui a pris en compte l'éolien marin.

- la loi Grenelle I, ou loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, qui a décliné les objectifs globaux fixés pour la France par la directive 2009/28/CE.

C'est de cette loi que découlent les objectifs 2020 pour l'éolien (25 GW de puissance installée, dont 6 GW pour l'éolien marin).

- la loi Brottes, déjà citée.

8-3 L'enfumage de l'opinion publique par les médias.

Dès le début, grâce au trésor de guerre laissé disponible par aides publiques particulièrement généreuses, les fabricants et propriétaires d'éoliennes ont été des annonceurs puissants.

Notons que, dans cette affaire il n'est nullement nécessaire de persuader le bon peuple des vertus de l'éolien, ce qui serait de toutes façon difficile, car il est tout de même bien conscient qu'il faut qu'il y ait de l'électricité même lorsqu'il n'y a pas de vent. Il s'agit simplement de parvenir, en cultivant son ignorance, en l'enfumant, en le désinformant volontairement si nécessaire, à introduire massivement l'éolien sans qu'il en résulte de sa part des réactions devant être prises en considération.

Il n'a suffi en fait, pour l'essentiel, dans ce domaine qui demande tout de même une certaine attention, et dans lequel il est aisé de faire en sorte que l'on n'y comprenne rien, qu'à exploiter l'ignorance technique, la paresse, et le parti pris écolo-gauchisant de la plupart des journalistes. Cela est d'autant plus aisé qu'il suffit à ces derniers de relayer, aussi énormes soient elles, les contre-vérités délivrées par les producteurs de renouvelables, l'organisme gouvernemental français qu'est l'ADEME, et les directives européennes.

Il n'y a pas en outre que de la désinformation passive : l'occultation vis-à-vis du grand public de la situation réelle dans les pays pilotes de l'éolien, et plus généralement de ce qui n'est pas favorable à l'éolien dans le reste du monde, est de plus en plus systématique. Par exemple qui, parmi les lecteurs, a été informé de la déclaration de John Hayes ? Qui sait que l'Espagne, sous la pression de la crise (et parce que, techniquement, le mode de financement de l'éolien n'y était pas neutre vis-à-vis de la dette publique, contrairement à celui de la France), a décrété en 2012 un moratoire sur les installations nouvelles ? Qui sait que 14 000 éoliennes rouillent actuellement aux Etats Unis.

Il est patent, en outre, que l'on peut en toute impunité se permettre d'affirmer à peu près n'importe quoi, tant que cela va dans le sens de la promotion de l'éolien.

Certes il n'est pas interdit de critiquer les éoliennes dans les médias, mais ces critiques, qui demeurent isolées, ne sont en l'état actuel de la situation en aucune façon susceptibles de déclencher un mouvement d'opinion.

9- Et maintenant ?

9-1 L'éolien est en crise dans les pays occidentaux

▪ Comme on l'a vu ci dessus, le développement massif de l'éolien dans les pays occidentaux a toutes les caractéristiques d'une bulle, et il ne tient depuis le début, au moins dans les pays occidentaux, que par des subventions dépendant uniquement de la volonté des gouvernements, et de leur capacité, avec la complicité des médias, à masquer aux opinions publiques son coût et son inefficacité.

De plus nulle catastrophe technique n'est susceptible de résulter d'une suppression de l'éolien. Ce serait même plutôt le contraire...

La situation de l'éolien est donc extrêmement fragile.

Or il se trouve que, dans certains pays, le débat est publiquement remonté aux plus hauts niveaux gouvernementaux, ainsi qu'en témoigne par exemple la déclaration de John Hayes citée précédemment.

Lors de la dernière campagne présidentielle américaine, Mitt Romney avait inscrit la suppression des subventions à l'éolien dans son programme. Le gouvernement espagnol, quant à lui, a dû, sous la pression de la crise, arbitrer entre le coût de l'éolien et son utilité véritable, et a décrété début 2012 un moratoire sur toutes les installations nouvelles. Cf par exemple

<http://www.bfmtv.com/economie/espagne-energies-renouvelables-ne-tournent-plus-628356.html>

L'avenir de l'éolien est donc très incertain, au moins dans les pays occidentaux (on a vu que pour la Chine et l'Inde le problème était différent, du fait de l'énormité de leur production thermique).

Confrontés à cette situation, ainsi qu'à la concurrence de la Chine et de l'Inde, les fabricants européens d'éoliennes sont tous en crise.

<http://www.atlantico.fr/decryptage/en-panne-subsidies-eolien-plus-tout-vent-en-poupe-christian-gerondeau-637337.html>

<http://www.latribune.fr/green-business/l-actualite/20121107trib000729456/eolien-vestas-va-supprimer-2000-emplois-supplementaires-en-2013.html>

http://www.lesechos.fr/08/11/2012/LesEchos/21308-110-ECH_la-crise-de-l-eolien-atteint-des-proportions-dramatiques.htm

▪ Par contre, un peu plus de deux ans après le tsunami de mars 2011, il apparaît que Fukushima, s'il n'a absolument pas été ignoré au plan de la sécurité des centrales existantes et à venir, n'a pas eu au niveau mondial d'impact significatif sur les perspectives à venir du nucléaire.

Au printemps 2013, 68 réacteurs étaient en construction (65 en mars 2011), et 161 étaient planifiés (159 en mars 2011).

Le Royaume Uni et les Etats Unis ont même relancé leur programme nucléaire.

Le Japon, s'il a arrêté toutes ses centrales après la catastrophe, n'a nullement décidé de sortir du nucléaire, et sa position reste très prudente pour l'avenir. Il a d'ailleurs redémarré quelques centrales.

En définitive, mis à part le cas du Japon, l'impact de Fukushima, une fois le choc émotionnel passé, se limite à l'Allemagne (qui a décidé l'arrêt immédiat de 7 réacteurs, et l'arrêt de tous les autres d'ici 2022), à la France (décision de fermer Fessenheim et objectif de réduire à 50% , contre 70% actuellement, la part du nucléaire dans la production d'électricité en 2025), à la Belgique (objectif de sortie du nucléaire en 2025), et à quelques pays européens, qui semblent avoir renoncé pour un certain temps à de nouveaux projets.

▪ Tout donne donc à penser que la voie fixée actuellement par la Commission Européenne, qui est aussi celle dans laquelle l'Allemagne s'est engagée en tête, a toute chance de demeurer isolée dans le monde, et peut être même au sein de l'UE.

9-2- Et si le pire restait à venir pour la France ?

▪ De la crise de l'éolien dans le monde il faut en effet attendre une pression accrue sur la France, qui présente l'intérêt exceptionnel d'être à la fois une cible fort intéressante, qui s'est privée de toute défense institutionnelle, et qui demeure aujourd'hui politiquement captive.

- Le gouvernement français, qui milite pour une plus grande solidarité de l'Allemagne dans le cadre de la défense de l'euro, serait évidemment très mal placé pour se dissocier de sa politique énergétique, laquelle est de plus est dans le droit fil des directives européennes : l'Allemagne est parfaitement en droit d'affirmer que sa démarche relève d'une démarche communautaire.

Il est en outre électoralement tributaire des écologistes. Il est donc tenu politiquement, tant au plan européen qu'au plan national, ainsi qu'en témoigne d'ailleurs, si besoin en était, les actes uniquement politiques qu'ont été l'annonce de l'objectif d'une réduction à 50% de la part du nucléaire en 2025, et celle de la décision de fermer Fessenheim.

Il lui est absolument impossible d'ignorer que les centrales nucléaires supprimées **devront** être remplacées par des centrales thermiques, avec toutes les conséquences désastreuses qui en résulteront. Aucun motif lié à la sécurité des centrales ne peut être invoqué : si le risque était estimé excessif, c'est toutes les centrales qu'il faudrait fermer! Au demeurant, même pour Fessenheim, le gouvernement n'a jamais invoqué de motifs liés à la sécurité.

La démarche du gouvernement, qui n'a aucune explication à la fois rationnelle et liée aux intérêts de la France, est donc uniquement politique.

Observons qu'une introduction massive de l'éolien en France, qu'elle résulte du développement de ce dernier en France même ou de l'obligation (construction de l'Europe oblige), d'accepter des déversements de surplus venant de pays voisins, **passé justement par le remplacement d'une importante partie du nucléaire actuel par du thermique** (voir analyse en annexe 4).

Est-il surprenant d'ailleurs que le dénigrement du nucléaire soit un axe d'action majeur d'éminents représentants du lobby éolien français ?

- Si ce contexte général se maintient, et en l'absence de réaction de rejet de l'opinion publique qui l'obligerait à décider un moratoire (mais il semble peu probable que les éoliennes subissent le sort des portiques d'écotaxe...), plus rien ne s'oppose vraiment, dans la mesure où des investisseurs en feront la demande, à la poursuite de l'implantation massive d'éoliennes en France à concurrence des objectifs 2020, lesquels laissent la place à un quasi quadruplement du parc 2012 (signalons que les projets en attente équivalent au parc déjà existant ; la diminution des implantations nouvelles en 2012 résulte surtout de retards provoqués par des recours, et la plupart des recours finissent par être rejetés⁵) :

. L'implantation d'éoliennes est maintenant largement dérèglementée

En droit, il s'agit d'une opération d'intérêt public. Une demande d'implantation (dont l'acceptation vaut aussi obligation pour la nation de faire en sorte que, pendant quinze ans pour l'éolien terrestre, toute l'électricité produite soit achetée à prix garanti et injectée sur le réseau, les conséquences de cette injection devant en outre être assumées par EDF et ERDF⁶), ne peut donc être refusée que pour des motifs bien délimités.

Comme on l'a vu plus haut, au fil des années, et tout particulièrement suite notamment à la récente loi Brottes, la plupart de ces motifs ont été supprimés.

. Comme on l'a vu au §6, l'affaire est en outre organisée de telle sorte que l'éolien malgré l'énormité de son coût, son inutilité, voire son caractère carrément néfaste, échappe à tous les mécanismes de contrôle et de maîtrise budgétaire existant.

⁵ Voir le rapport de la Cour des Comptes « Rapport thématique sur la politique de développement des énergies renouvelable » du 25/07/2013.

⁶ Il est rappelé que ERDF (Electricité Réseau de France), qui est une filiale d'EDF, assure en quasi totalité le transport de l'électricité en France continentale (les lignes électriques), et la fonction de régulateur (assurer l'équilibre production-consommation).

▪ Il reste tout de même un obstacle sérieux : une augmentation massive de l'éolien en France, qu'elle résulte de la production nationale ou de celle de pays voisins, passe par d'importantes extensions du réseau électrique français. Il reste donc pour cela à faire passer le financement des extensions de réseau (des montants de plus de 100 milliards d'euros ont été évoqués si l'on prend en outre en compte l'obligation d'accepter les productions éoliennes étrangères), ainsi que les « allègements de procédure » nécessaires pour qu'elles arrivent à temps (car si le terrain administrativo-juridique est aujourd'hui déblayé pour l'installation d'éoliennes, il ne l'est pas pour celle de lignes à très haute tension).

Tout ceci est stratégique pour l'éolien, car il y va non seulement de la poursuite de son extension, mais aussi de sa pérennisation.

Car si la durée de vie d'une éolienne est limitée (une vingtaine d'années), et celle de l'obligation d'achat à prix garanti de l'électricité produite encore plus (15 ans), celle d'une ligne électrique qui n'aurait jamais été construite sans l'introduction de l'éolien ne l'est pas. Après qu'une telle ligne ait été justifiée par la nécessité de prendre en compte des éoliennes pourtant inutiles, parions qu'elle servira de justification, à l'horizon plus tellement lointain où les quinze années seront échues, à leur remplacement par de nouvelles éoliennes tout autant inutiles que les précédentes.

▪ Depuis que, dans le domaine de l'électricité, la France a abandonné sa souveraineté, ses intérêts n'ont cessé d'être laminés. Il y a à cela des raisons structurelles:

- La France, dans ce domaine, se trouve, du fait de l'importance de son nucléaire, dans une position à la fois unique et privilégiée. Dès qu'il s'agit de défendre ses intérêts propres, il est inévitable qu'elle se retrouve isolée : c'est perdu d'avance.
- Les luttes d'influence entre « lobbys » jouent un rôle essentiel dans les décisions de l'UE.

Or la situation dans ce domaine est totalement déséquilibrée, car il n'y a pas réellement de lobby nucléaire.

En effet les acteurs du nucléaire sont des établissements ou entreprises publiques (CEA, EDF, AREVA), qui sont très fortement dépendantes des pouvoirs publics (ne serait que par les nominations aux postes de responsabilité).

Il y a incontestablement dans ces organismes une forte proportion de cadres qui sont très favorables au nucléaire, et qui ont un esprit de corps certain.

Mais d'une part cela n'a en soi rien d'anormal en soi (gageons que la plupart des cadres travaillant dans l'éolien sont favorables à l'éolien...), et d'autre part ils ne sont absolument pas, eux, en situation de passer par dessus la tête du gouvernement français pour lui imposer leurs vues, par l'intermédiaire de la Commission Européenne et des médias.

Ne serait ce que parce que cela demanderait que des montants financiers significatifs y soient consacrés, et cela de façon suffisamment occulte, ce qui n'est guère possible dans les organismes concernés.

9-3 Mais le pire n'est peut être pas certain...

▪ Observons d'abord que tout ceci n'a pu jusqu'à présent prospérer que parce que le gouvernement français l'a bien voulu, et qu'il lui suffirait, pour mettre fin à tout cela, de

reprendre enfin une politique construite autour de l'intérêt national (ce qui ne veut pas du tout dire, bien au contraire une politique contraire à l'intérêt bien compris du reste du monde !).

Le plus tôt étant tout de même le mieux, car ce sont des évolutions lourdes qui se jouent actuellement.

Sans même créer une crise institutionnelle, il lui serait d'une extrême facilité, en invoquant les difficultés de la France, qui semblent tout de même bien réelles, d'indiquer qu'il a vraiment d'autres priorités à prendre en compte que la ruineuse poursuite de l'implantation d'éoliennes pour un bénéfice qui semble pour le moins douteux, et décrétait un moratoire sur toutes les implantations nouvelles.

L'Espagne a bien décrété un tel moratoire sur toutes les installations nouvelles sans déclencher le moindre tollé...

Evidemment ce moratoire serait aussi accompagné d'un moratoire sur toute construction de nouvelle ligne électrique qui ne serait nécessité que par l'éolien, qu'il soit français ou étranger.

Pour éviter les risques de déstabilisation du réseau, il autoriserait en outre légalement le refus de connexion au réseau d'éoliennes lorsqu'un afflux d'électricité éolienne est estimé poser des problèmes, quitte, pour respecter les engagements pris à l'égard des producteurs, à leur payer l'électricité qu'il n'ont pas produite (l'Allemagne et le Danemark ont bien été contraints de prendre une telle mesure).

Rien n'est en outre irréversible en ce qui concerne la sortie partielle du nucléaire dans laquelle il s'est engagé, sortie dont on a vu qu'elle était indispensable à une extension massive de l'éolien. Il suffirait, pour convaincre l'opinion publique de l'inopportunité d'une telle sortie opportune, de lui faire prendre conscience du ce que le nucléaire devrait être remplacé avant tout par du thermique.

- S'il ne faut pas compter aujourd'hui sur les médias pour informer de façon complète et objective les Français, il y a fort heureusement Internet.

Si les Français qui ont réellement pris conscience de ce que l'éolien a à la fois de scandaleux et de pernicieux sont une minorité, il s'agit d'une minorité particulièrement motivée, qui rassemble des personnes de toutes les sensibilités politiques, et qui sont souvent extrêmement compétentes (on y trouve évidemment beaucoup de spécialistes de la question).

Elles peuvent s'exprimer sur des sites divers, dont certains sont d'excellente qualité.

La démarche est avant tout de fournir tous les éléments d'information nécessaires pour que quiconque se préoccupe de ce sujet puisse s'en faire techniquement et économiquement une opinion objective.

La production électrique étant suivie de près dans les pays européens, l'accès aux données résultant de ce suivi permet en outre de mener de façon approfondie des études totalement indépendantes (les études publiées menées par EDF et ERDF, qui dépendent des pouvoirs publics français, ne peuvent évidemment pas l'être).

La confrontation des informations rendues accessibles par de tels sites avec celles qui sont délivrées par ailleurs permet en outre d'apprécier ce que peut avoir d'infantilisante l'information délivrée non seulement par les sites explicitement pro éolien, mais aussi par les grands médias.

J.ANTRIGUES

ANNEXE 1

Terminologie.

Puissance électrique :

Il s'agit de l'énergie électrique délivrée en 1 seconde.

L'unité est le Watt (W), avec comme multiples le kilowatt (KW), qui vaut 1000W, le mégawatt (MW), qui vaut 1000 KW, le gigawatt (GW), qui vaut 1000 MW, et le térawatt (TW), qui vaut 1000 GW.

Energie électrique :

Les unités généralement utilisées sont le Watt-heure (Wh), qui correspond à une puissance de 1W délivrée pendant 1heure, et ses multiples : le KWh, le MWh, le GWh, et le TWh.

-Puissance installée d'une centrale électrique: c'est la puissance maximum qu'elle peut délivrer.

« **Facteur de forme** » d'une centrale électrique : c'est le rapport « puissance moyenne délivrée/puissance installée »

L'énergie électrique délivrée pendant 1 an par une centrale de puissance installée P_i watts et de facteur de forme F est donc :

$$E = 24 \times 365 \times P_i \times F = 8760 \times P_i \times F \text{ watt-heure}$$

ANNEXE 2 : Quelques chiffres

Production électrique France entière en 2012 (source: ERDF)			
Source de production	Production (GWh)	%	Puissance installée (GW)
Nucléaire	404 880	74,8%	46,2
Thermique à combustible fossile	48 101	8,9%	5,5
dont : Charbon	17 387	3,2%	2,0
Fioul	6 679	1,2%	0,8
Gaz	24 035	4,4%	2,7
Hydraulique (**)	63 786	11,8%	7,3
Autres sources d'énergie renouvelables	24 690	4,6%	2,8
dont: Thermique à combustible renouvelable (*)	5 874	1,1%	0,7
Photovoltaïque	3 885	0,7%	0,4
Éolien	14 931	2,8%	1,7
Production totale	541 457	100,0%	61,8
dont total renouvelable	88 476	16,3%	10

(*) essentiellement incinération des ordures ménagères
(**) Dont environ 40 000 GWh pour les centrales à lac (site manicore)

La consommation d'électricité a été de 489 800 GWh, soit une puissance moyenne consommée de 55,9 GW : la France est donc exportatrice nette.

Puissances installées France entière fin 2012, en Gw (source: wikipedia)	
Nucléaire	63,1
Thermique classique	27,8
dont charbon	7,9
fioul	9,4
gaz	10,5
Hydraulique (*)	25,4
Éolien	7,4
Photovoltaïque	3,5
autres EnR	1,4
Puissance totale	128,7

Dont environ 20 GW pour les centrales à lac (site manicore)

Puissance installée en STEP (« Station de transfert d'énergie par pompage » : voir annexe 3) : environ 5 Gw

Puissance éolienne totale installée (en MW) - les 20 premiers pays fin 2012 - évolution de 1997 à 2012 (source: Wikipédia)

Pays	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Capacité totale mondiale	7 482	9 670	13 699	18 040	24 318	31 184	41 354	49 461	59 135	74 176	93 959	121 335	158 012	194 680	237 502	282 398
Chine	146	200	262	352	400	468	567	764	1 266	2 599	5 899	12 210	26 010	41 800	62 733	75 564
États-Unis	1 673	1 820	2 534	2 564	4 258	4 685	6 370	6 725	9 149	11 603	16 819	25 170	35 159	40 200	46 919	60 007
Allemagne	2 081	2 875	4 443	6 095	8 754	12 001	16 629	18 428	18 500	20 622	22 247	23 903	25 777	27 191	29 060	31 332
Espagne	427	834	1 542	2 535	3 337	4 830	6 202	8 263	10 028	11 630	15 145	16 754	19 149	20 623	21 674	22 796
Inde	940	992	1 035	1 267	1 507	1 702	2 110	3 000	4 430	6 270	7 850	9 600	10 926	13 065	15 800	18 421
Royaume-Uni	319	333	347	409	474	552	684	888	1 353	1 963	2 389	3 241	4 051	5 204	6 540	8 445
Italie	103	178	283	427	682	785	904	1 265	1 718	2 123	2 726	3 736	4 850	5 797	6 737	8 124
France	10	21	25	68	95	148	248	386	757	1 567	2 455	3 404	4 492	5 970	6 800	7 196
Canada	25	82	125	137	207	236	322	444	683	1 460	1 846	2 369	3 319	4 008	5 265	6 200
Portugal	38	51	67	83	131	194	289	522	1 022	1 716	2 130	2 862	3 535	3 706	4 083	4 525
Danemark	1 066	1 383	1 771	2 417	2 383	2 880	3 110	3 124	3 128	3 136	3 125	3 160	3 465	3 749	3 871	4 162
Suède	127	178	220	241	295	345	404	452	509	571	831	1 067	1 560	2 163	2 907	3 745
Japon	18	30	68	142	275	334	506	896	1 040	1 309	1 528	1 880	2 056	2 304	2 501	2 614
Australie	4	9	9	30	74	103	197	379	579	817	817	1 494	1 712	2 020	2 224	2 584
Brésil			19	22	24	22	24	24	29	237	247	339	606	931	1 509	2 508
Pologne	2	5	5	5	22	28	58	58	73	156	276	472	725	1 180	1 616	2 497
Pays-Bas	319	361	409	440	481	682	908	1 078	1 224	1 559	1 747	2 225	2 229	2 269	2 328	2 391
Turquie		9	9	19	19	19	21	21	201	65	207	333	801	1 329	1 799	2 312
Roumanie				0	0	1	1	1	1	3	8	8	14	462	826	1 905
Grèce	29	55	158	247	272	276	365	473	573	756	873	990	1 087	1 323	1 629	1 749

ANNEXE 3

Quelques données techniques.

1-Il y a obligation absolue d'équilibrer à tout moment la production et la consommation d'électricité.

Ceci ne peut se faire que si l'on dispose de moyens de production ou de stockage de l'électricité permettant une réaction rapide en cas de déséquilibre (sachant qu'une panne généralisée peut venir aussi bien d'un excès de production d'électricité que d'un excès de demande).

Le nucléaire ne l'a pas. Seuls ont cette capacité le thermique classique, consommateur de combustibles fossiles (fuel, charbon, gaz) et les centrales hydroélectrique à lac (c'est-à-dire hors centrales dites « au fil de l'eau », telles les centrales installées sur le Rhône, qui représentent environ le tiers de la production). L'hydroélectrique « à lac » a lui-même des limitations (il a des contraintes de régulation des cours d'eau à respecter).

2- Sauf à construire des ouvrages pharaoniques, on ne sait pas stocker de très grandes quantités d'électricité.

- En effet il n'y a aujourd'hui qu'un seul moyen de stockage aux échelles concernées : les « STEP » (stations de transfert d'énergie par pompage).

L'électricité dont on n'a pas l'usage est utilisée pour remonter de l'eau d'un barrage aval à un barrage amont, d'où elle est ensuite turbinée en tant que de besoin. Le rendement de l'opération est relativement bon (75%°).

L'inconvénient majeur de cette technique, qui date du 19^{ème} siècle, est qu'elle exige rapidement des ouvrages tout à fait considérables . Par exemple pour stocker 1kwh (ce qui ne permet jamais que le fonctionnement d'un sèche-linge pendant ¼ d'heure, ou d'un frigidaire pendant une journée...), il faut remonter de 100m près de 4t d'eau.

La puissance installée en STEP est actuellement en France de 5 GW, et a permis en 2012 de restituer environ 10 TWh. Elle est utilisée pour stocker une partie de l'énergie produite aux heures creuses par les centrales au fil de l'eau et les centrales nucléaires. Les possibilités d'augmentation de cette puissance installée sont réduites.

A noter que les STEP peuvent toutefois avoir une importance considérable pour des pays comme la Suisse et la Norvège, qui ont un relief qui s'y prête , et qui sont en outre des pays de petite taille, dont la consommation est faible en valeur absolue.

- Rien d'autre n'est attendu dans les décennies à venir, du fait de limitations résultant des lois connues de la physique.

Le stockage par l'intermédiaire de la production d'hydrogène et sa réutilisation dans des piles à combustible, fréquemment évoqué, n'est pas susceptible d'être économiquement viable, ne serait-ce que du fait du très faible rendement de l'opération (voir le rapport Flocard-Perves) :

<http://www.sauvonsleclimat.org/conferences/EolienGrenoble-Perves.pdf>.

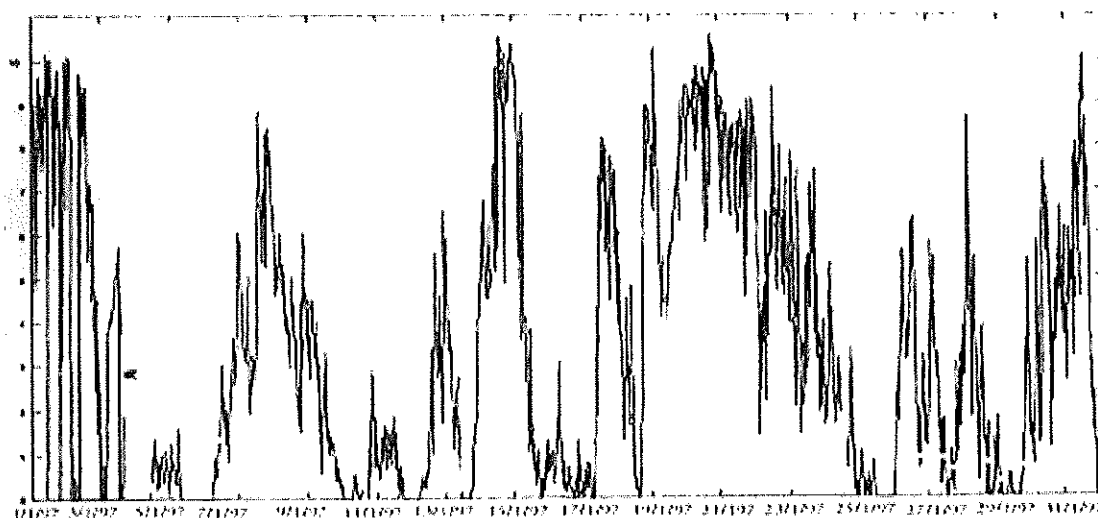
On trouvera une présentation d'ensemble des différents moyens de stocker l'énergie sur le site manicore (<http://www.manicore.com/documentation/stockage.html>).

3- La production d'électricité éolienne est très fortement fluctuante.

▪ Ces fluctuations peuvent être extrêmement importantes non seulement à l'échelle de la journée, ce qui est d'observation courante (il y a des jours de calme plat et des jours fortement ventés...), **mais aussi sur le court terme**. En fait la vitesse du vent est rarement totalement constante, et les conséquences sur la puissance électrique produite sont amplifiées par le fait que cette dernière varie comme **le cube** de la vitesse du vent. On peut ainsi rencontrer des situations où, en quelques dizaines de minutes, on passe d'une puissance délivrée nulle à la puissance maximum.

Par ailleurs, dès que le vent souffle en tempête (>90 km/h), une éolienne doit impérativement être arrêtée : dans certaines circonstances, certes rares, mais pas du tout exceptionnelles, on peut donc passer très brutalement de la puissance maximum à l'arrêt complet.

Le graphique suivant illustre bien le caractère particulièrement fantasque de cette énergie.



Puissance moyenne délivrée pendant 1 mois par un parc éolien de puissance installée 10 MW
(source : Vent de la colère <http://www.ventdecolere.org/archives/intermittence.pdf>)

▪ Si, comme l'a fait le rapport Flocard-Perves,

(<http://www.sauvonsleclimat.org/conferences/EolienGrenoble-Perves.pdf>)

on considère non pas simplement un parc éolien, mais l'ensemble de la production de la France⁷, qui dispose pourtant de 3 régimes de vent, il y a évidemment un certain lissage (effet dit « de foisonnement »), mais aucun des défauts majeurs de l'éolien ne disparaît :

- Il y a toujours de longues périodes sans vent, avec de plus une caractéristique lourde de l'éolien qui est particulièrement fâcheuse : l'absence de vent pendant les périodes de grand froid, qui sont aussi les périodes de plus forte consommation.
- Il y a toujours la possibilité de très importantes fluctuations à cinétique rapide, lesquelles sont extrêmement contraignantes en surdimensionnement des réseaux

⁷ Cela revient donc à considérer que le réseau de transport a une capacité infinie et n'induit aucune perte en ligne.

électriques, des centrales thermiques qui ont à réguler de l'éolien, et en consommation de combustibles fossiles.

Cela transparait assez nettement dans le graphique suivant :

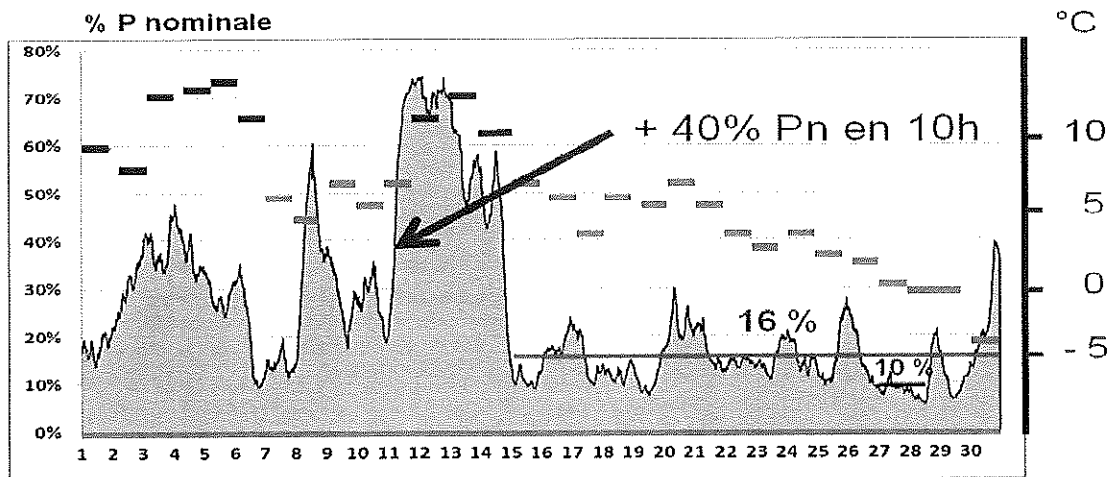


Fig. 3 - Evolution de la puissance éolienne en France en novembre 2010 (courbe et échelle de gauche) et de la température moyenne (échelle de droite, en traits rouges journées chaudes et en traits bleus les journées froides)

Rapportés respectivement à la situation fin 2012 et aux objectifs 2020, 40% de la puissance installée (P_n) représentent 2,96 GW et 10,4 GW, soit les productions d'environ 3 et 10 réacteurs nucléaires. Notons que si l'épisode marqué d'une flèche est celui qui a la plus grande amplitude, il n'est pas le seul à avoir une cinétique d'évolution rapide (d'autres cinétiques sont même plus rapides).

Ce même rapport Flocard-Perves montre (cf graphique ci-après, établi à partir des productions enregistrées de septembre 2010 à mars 2011, mais en prenant en compte les puissances installées actuellement envisagées en 2030, à partir des objectifs actuels) que l'on ne modifie pas non plus sensiblement la situation en considérant l'ensemble de la production des principaux pays de l'Europe de l'Ouest.

Rappelons en outre, pour se faire une idée des implications sur les réseaux électriques, que la puissance moyenne produite par la France en 2012 a été 62 GW (annexe 2). Pour bénéficier des situations (qui existent tout de même !) où le vent souffle en Espagne, et pas en Allemagne et au Danemark (ou inversement), il faudrait être en mesure de pouvoir faire traverser la France par des puissances électriques qui, au vu de ce qui est envisagé en 2030, pourraient être de du même ordre de grandeur que sa production propre.

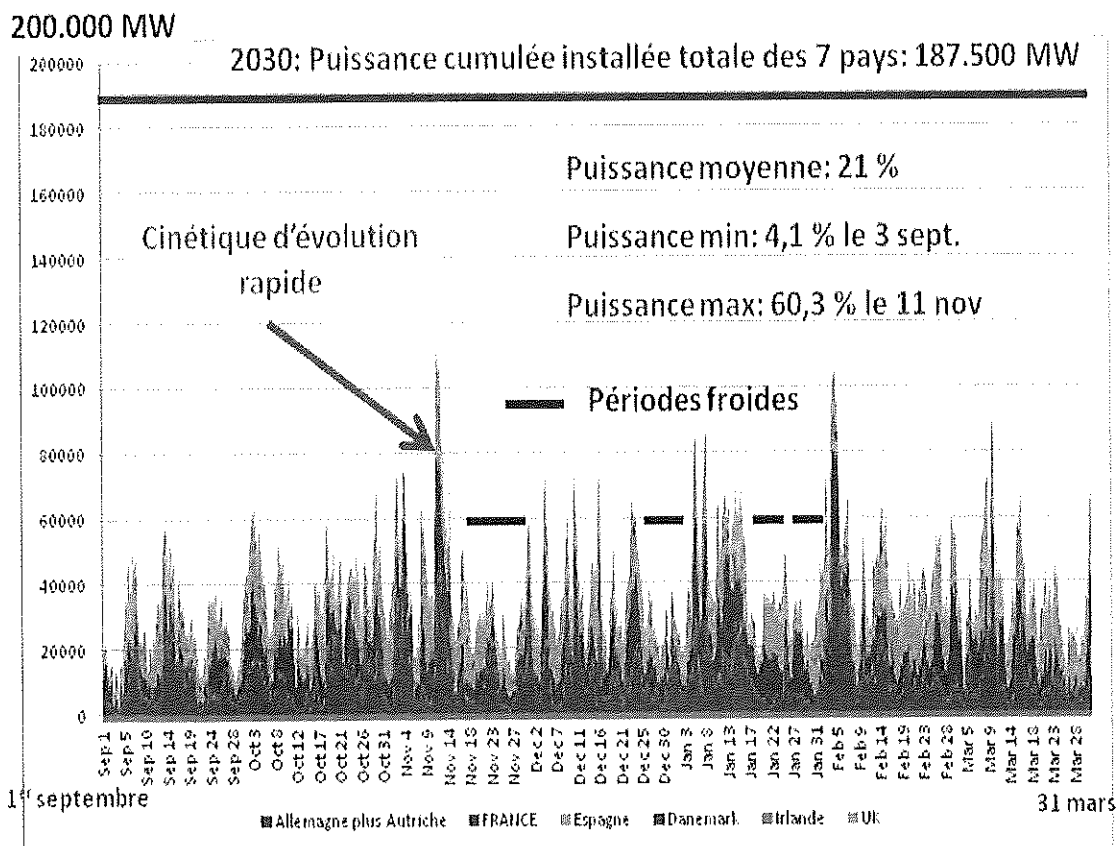


Fig. 8 - Empilement des productions éoliennes en MW, sur 7 mois d'hiver, qu'auraient les 7 pays pour une puissance éolienne totale triple de l'actuelle (187500 MW au lieu de 65000). La contribution de chaque pays est représentée par une couleur différente. L'enveloppe des courbes correspond à la production totale.

- L'extension de l'éolien marin n'est pas non plus susceptible de modifier la situation.

Certes le facteur de forme moyen est nettement supérieur (30% ou plus) mais, autant que l'on puisse en juger à partir des données disponibles, il reste toujours des périodes prolongées sans vent, et des épisodes à cinétique particulièrement rapide ne sont pas du tout exceptionnels.

Voir étude de Hubert Flocard « Vent de terre, vent de mer »

http://www.sauvonsleclimat.org/images/articles/pdf_files/etudes/111030_texterobinrigg-3.pdf

- On ne peut rien espérer de décisif de l'amélioration des prévisions météo, qui en l'état actuel de la situation ne servent qu'à organiser au mieux la prise en compte des fluctuations de l'éolien par les réseaux de transport et les autres moyens de production. Il n'en serait pas de même si elles étaient pouvaient être utilisées pour imposer aussi des contraintes de régulation à l'éolien lorsqu'il est prévu que le vent soufflera, ce dont il n'est absolument pas question dans le contexte actuel.

ANNEXE 4

L'introduction de l'éolien en France⁸

La structure détaillée de la production d'électricité en France en 2012 est indiquée en annexe 2.

Depuis l'achèvement du programme nucléaire français, il y a une vingtaine d'années, la proportion d'électricité thermique fluctue, essentiellement en fonction des conditions climatiques, autour de 10% (8,8% en 2012), ce qui est particulièrement faible.

Ceci résulte de ce que, sauf situation assez rare où tous les moyens de production doivent être utilisés à plein, son utilisation a pu, en France continentale, être limitée à la fonction de régulation à court terme (voir par exemple <http://energie.edf.com/thermique>).

Un point essentiel est que, alors que la production et consommation d'électricité doivent être en permanence équilibrées, le nucléaire ne permet pas d'ajustements rapides (de l'ordre de quelques heures). L'hydroélectricité « au fil de l'eau » ne le permet pas non plus (pour faire face à une surproduction on peut certes aisément laisser passer l'eau sans la turbiner, mais c'est particulièrement absurde). On fait tout d'abord appel dans la mesure du possible à l'hydroélectricité issue de centrales à lac et aux STEP (lesquelles permettent de stocker une partie de l'électricité produite par le nucléaire et l'hydraulique au fil de l'eau aux heures creuses : cf annexe 3), puis en dernier lieu au thermique.

La consommation de combustible fossile est donc principalement fonction de la seule ampleur des besoins en régulation à court terme.

L'éolien accroît les besoins de régulation, puisqu'il oblige à faire face non seulement aux fluctuations de la demande, mais aussi à celles de la production d'électricité éolienne : **il ne peut donc en résulter qu'une augmentation de l'appel à l'électricité thermique.**

▪ Lorsque l'usage du thermique a pu être limité aux besoins de régulation à court terme c'est le nucléaire - et pas le thermique! - qu'il faut diminuer pour laisser la place à l'éolien.

Cela résulte de ce que, pour assurer aux producteurs éoliens la rentabilité de leur investissement, ce n'est pas uniquement un prix d'achat qui a été garanti, **mais aussi l'obligation que toute l'électricité éolienne soit achetée et injectée sur le réseau.** Notons qu'il serait parfaitement concevable qu'ait été prévue la possibilité légale pour ERDF de refuser cette injection, le producteur éolien étant remboursé de l'électricité qu'il n'a pu produire, mais ce n'est pas actuellement le cas.

Comme il faut en permanence équilibrer à tout instant la production et la consommation, c'est donc aux autres moyens de production de s'adapter en permanence.

Il en résulte qu'il s'agit d'être en mesure de faire face non seulement aux creux de la production d'électricité éolienne, **mais aussi à ses pics de production.**

⁸ L'exploitation des mêmes données de base amenant aux mêmes conclusions, on trouve évidemment sur Internet des analyses très voisines de celle qui est présentée ici.

Par exemple celle de Vincent Le Biez, membre du think tank « Institut Montaigne »

<http://www.lemoniteur.fr/197-eau-energie/article/point-de-vue/582015-l-eolien-ne-repond-pas-a-un-besoin>

Pour comprendre ce qui se passe, plaçons nous dans la situation simple d'une consommation **constante**, à un niveau qui peut être couvert par les seules ressources en nucléaire et en hydroélectricité « au fil de l'eau » (ce qui ne serait pas très éloigné de la situation de la France si sa consommation était effectivement constante : cf annexe 2).

En l'absence d'éolien, on ne fait donc pas appel au thermique.

Si l'on prévoit d'introduire de l'éolien, la production d'électricité nucléaire, qui ne peut varier rapidement, doit être au préalable réduite de façon à laisser la place à la totalité de la production d'électricité éolienne. Cette réduction est effectuée en fonction de la valeur estimée des pics production d'électricité éolienne, à partir des prévisions météo.

Au final l'électricité nucléaire non produite se retrouvera remplacée par de l'éolien, dans la mesure où le vent a soufflé, et par du thermique en complément.

On voit donc :

- que l'éolien n'a pas remplacé du thermique (puisqu'il n'y en avait pas...), mais qu'au contraire il en a introduit, conformément à ce que laissait prévoir le précédent raisonnement global. Remarquons en outre que, **même lorsque le vent souffle**, ce thermique doit être maintenu en permanence en fonctionnement, de façon à pouvoir prendre à tout instant la relève.

Que de l'hydroélectricité de centrale à lac ou de STEP participe aussi à la régulation de l'éolien ne modifie en rien cette conclusion, puisqu'elle ne se retrouvera plus disponible pour d'autres besoins de régulation, et devra donc elle-même être par la suite remplacée par du thermique.

- que le nucléaire a été diminué sur la période d'utilisation de l'éolien d'une valeur **qui ne peut être que supérieure à la production d'électricité éolienne**. A la limite, si en définitive le vent ne souffle pas du tout, on n'aura fait que remplacer du nucléaire par du thermique, ce qui est une opération particulièrement inopportune.

- De plus, le rendement de la production d'électricité thermique destinée à la régulation de l'éolien est particulièrement mauvais, du fait des variations rapides qui lui sont imposées, au point qu'un couplage centrale-éolien peut consommer autant de combustible fossile que la centrale seule. Voir par exemple :

<http://www.leseoliennes.be/economieolien/hawkinsyield.htm>

Evidemment, cela augmente encore la consommation supplémentaire de combustibles fossile résultant de l'introduction de l'éolien.

- Ce qui précède fait apparaître en outre un point essentiel à la compréhension de ce qui se joue actuellement: **pour des raisons économiques le nucléaire est incompatible avec un développement massif des sources d'électricité intermittentes**.

Comme on l'a vu, en première approximation, en France ce n'est pas aujourd'hui la capacité de production d'électricité nucléaire qui limite sa production effective, c'est l'existence de besoins de régulation à court terme (d'où il résulte qu'elle doit être volontairement diminuée pour laisser la place à du thermique plus flexible).

Pour le moment la diminution supplémentaire résultant des besoins de régulation supplémentaires induits par l'éolien est restée marginale.

Il n'en serait plus du tout de même avec des puissances installées éoliennes presque quadruples de la puissance installée fin 2012 (objectifs 2020 : 26 GW, contre 7,4 GW fin

2012), ou, pire encore, s'il fallait prendre aussi en compte -construction de l'Europe oblige- les productions éoliennes des pays voisins, et tout particulièrement de l'Allemagne (29 GW installés fin 2012, le triple en 2020 ?).

Rappelons par ailleurs que la puissance installée nucléaire est 63 GW.

Les puissances consommées moyennes sont d'environ 55 GW, à la fois en France et en Allemagne.

Dans la poursuite de la logique actuelle, pour les jours, qui ne sont pas du tout exceptionnels, où il est prévu qu'il y ait beaucoup de vent (la puissance délivrée peut alors dépasser les $\frac{3}{4}$ de la puissance installée) c'est à peu près la totalité des centrales nucléaires françaises qu'il faudrait donc arrêter de façon à pouvoir laisser la place à un « mix » éolien-thermique.

Il résulterait d'une telle situation un effondrement du taux d'utilisation des centrales nucléaires, et donc de leur rentabilité.

En effet les coûts d'investissement dans le nucléaire, qui sont très importants, ne peuvent être amortis que si l'on peut ensuite exploiter pleinement ses avantages : la production pendant une durée de vie qui est longue d'une électricité abondante à un faible coût marginal, ce qui suppose un taux d'utilisation effectif élevé.

Notons qu'il faudra aussi pouvoir disposer en couplage à l'éolien d'une puissance installée thermique au moins égale, et avoir donc construit les centrales thermiques supplémentaires nécessaires.

En résumé une introduction massive de l'éolien en France, qu'elle résulte du développement de l'éolien en France ou de l'obligation d'accepter des déversements de surplus venant de pays voisins, passe par le remplacement d'une importante partie du nucléaire actuel par du thermique.

Personne ne sait ce qui se fera exactement, mais une chose est certaine : **la menace d'un tel scénario, qui dans le contexte politique et institutionnel français actuel est réelle, est un obstacle majeur à tout nouvel investissement dans le nucléaire.**

ANNEXE 5 : Sortir du nucléaire par l'éolien ?

Pour qu'il n'en résulte pas d'appel supplémentaire au thermique, la seule solution serait la construction à la fois d'éoliennes supplémentaires et des STEP (cf annexe 3) nécessaires au stockage de l'électricité produite.

On en arrive immédiatement à des chiffres délirants.

Pour réduire à 50% la part du nucléaire dans la production française (objectif fixé par François Hollande pour 2025), il faudrait remplacer 20 GW de puissance nucléaire moyenne produite par 20 GW de puissance éolienne moyenne : d'où la nécessité d'implanter 100 GW de puissance installée éolienne, soit 1 éolienne de 2 MW tous les 300 m sur 15000 km.

Pour stocker cette énergie, il faudrait par exemple implanter sur 3500 km de côtes des lacs salés situés à 50m au dessus du niveau de la mer, de 1km de large et de 10m de profondeur : voir étude de « Sauvons le climat »

http://www.sauvonsleclimat.org/images/articles/pdf_files/etudes/Integration.pdf

ANNEXE 6 :

L'éolien dans les pays pilotes.

L'observation de la situation dans les pays pilotes de l'éolien que sont l'Allemagne, le Danemark et l'Espagne est évidemment extrêmement intéressante.

Fin 2012, les puissances installées étaient pour ces 3 pays respectivement de 31,3 GW, 4,2 GW et 22,8 GW (France : 7,2 GW), le Danemark étant en valeur relative le champion du monde de l'éolien (plus de 20% de sa production électrique).

▪ Tout d'abord aucun de ces pays n'a réduit significativement ses émissions de CO₂, le Danemark étant toujours aussi le champion des émissions de CO₂ (10 t par habitant et par an, contre 6t pour la France). Les prix de vente de l'électricité de l'Allemagne et du Danemark sont aussi parmi les plus élevés d'Europe (près du double de ceux de la France). S'il n'en est pas de même en Espagne, c'est parce que l'aide aux renouvelables n'est que partiellement répercutée sur le consommateur (elle résulte en grande partie de subventions de l'Etat), et parce que, par ailleurs, la production d'électricité nucléaire y est très significative (20%).

▪ La situation du Danemark, qui n'a ni hydroélectricité ni nucléaire, est celle qui maximise l'intérêt de l'éolien, puisque ce dernier ne peut que remplacer du thermique, qui est à la fois ce qu'il y a de plus cher et de plus polluant. Or l'analyse montre que, si l'électricité éolienne représente plus de 20% de la production du Danemark, elle ne peut être écoulee (ce qui est très peu connu) que parce qu'elle est exportée aux 2/3, à prix évidemment bradés⁹ : l'éolien danois ne remplace donc en fait que moins de 10% du thermique nécessaire à la consommation danoise (cf étude de Jean-Marc Jancovici qui fournit en outre des éléments d'information très intéressants sur l'Espagne et l'Allemagne).

http://www.manicore.com/documentation/part_eolien.html).

▪ Les raisons qui font que l'éolien ne peut se substituer qu'à une part très limitée d'une production d'électricité thermique résultent toutes, en dernière analyse, du caractère fluctuant de l'éolien et des inextricables problèmes que soulève l'obligation, en l'absence de toute contrainte de régulation imposée aux producteurs éoliens, d'avoir à injecter sur le réseau des puissances électriques qui, dans les pays concernés peuvent dans certaines circonstances dépasser la moitié de la puissance totale consommée. A noter que l'Allemagne et le Danemark ont dû introduire la possibilité de refuser la connexion au réseau, quitte à rembourser le producteur éolien l'électricité qu'il aurait pu produire.

On pourra se faire une idée plus précise des problèmes qui limitent l'utilisation de l'éolien à la lecture, outre des études du site Manicore, des documents suivants

http://www.oise-dans-le-vent.com/doc_client/Sources/Dr_Masson_2005.pdf

Traduction d'un rapport en anglais sur l'éolien danois.

<http://www.leseoliennes.be/economieolien/eolemaxi.htm>

Il existe une limite technique où la production éolienne ne peut plus être utilisée

⁹ Bien que faisant une très mauvaise affaire au plan économique, le Danemark arrive sans trop de difficulté à écouler ses surplus d'électricité éolienne parce que, d'une part, ils demeurent d'une ampleur limitée en valeur absolue, et parce que, d'autre part, il peut les revendre à la Norvège et à la Suède toutes proches, qui disposent d'un important potentiel de STEP. Cette électricité est ensuite revendue en période de pointe au prix fort.

<http://www.leseoliennes.be/economieolien/rapporteon.htm>

Les problèmes d'un grand réseau éolien (exploitation d'un rapport particulièrement intéressant publié par l'un des trois réseaux électriques allemands).

<http://www.paristechreview.com/2013/05/31/transition-energetique-allemande/>

Les 3 défis de la transition énergétique allemande (Pierre Audigier).

<http://www.paristechreview.com/2013/12/03/contradictions-europe-electricite/>

Les logiques contradictoires de l'Europe de l'électricité (Pierre Audigier)

Sous une formulation très neutre, ces deux dernières études font ressortir :

- que l'Allemagne s'est lancée de façon inconsidérée dans un gigantesque développement des renouvelables réputé remplacer le nucléaire dont elle a décidé de sortir.

- les problèmes majeurs qui apparaissent d'ores et déjà, aussi bien au plan technique qu'au plan économique et au plan de l'organisation générale de la production d'électricité.

- le fait que tout ceci ne concernera pas que l'Allemagne, car cette dernière sera amenée à déverser des surplus d'électricité considérables sur les pays voisins, si elle ne régule pas elle-même sa production éolienne (mais cela effondrerait la rentabilité de l'éolien, et il n'en est absolument pas question aujourd'hui), et si les réseaux demeurent interconnectés, pour peu qu'ils aient des capacités suffisantes: ou ces pays, construction européenne oblige, construisent des lignes électriques supplémentaires et modifient la structure de leur propre production électrique pour pouvoir accepter ces déversements (concrètement cela veut dire, pour la France, supprimer du nucléaire, insuffisamment modulable, pour le remplacer par du thermique¹⁰ ; on notera que c'est très exactement ce qui résulte de l'objectif gouvernemental actuel de sortie partielle du nucléaire), où ils décident unilatéralement de limiter l'interconnexion des réseaux pour s'en protéger (ce qui techniquement n'est pas très difficile, mais qui politiquement peut l'être beaucoup moins).

- le fait que la politique de l'Allemagne est toujours actuellement celle de la Commission Européenne.

- le fait que l'Allemagne dispose, elle, d'atouts qui lui sont propres, dont de très importantes réserves de charbon-lignite.

▪ Il y a un autre point essentiel que les études de Pierre Audigier font ressortir : à l'échelle qu'a d'ores déjà atteint l'éolien, dont la rentabilité est garantie et qui est prioritaire sur le réseau, la rentabilité des sources de production d'électricité « dispatchables » (en fait le thermique) diminue.

Quand le vent souffle, d'une part le thermique couplé à de l'éolien doit rester en permanence en fonctionnement, avec un rendement est mauvais (cf annexe 4), et de plus l'électricité qu'il produit ne peut être en général vendue qu'à faible prix. Le bilan économique est évidemment désastreux.

Comme il faut tout de même, si l'on veut qu'il y ait des centrales thermiques, et si l'on veut que leurs propriétaires acceptent de les faire fonctionner, qu'elles soient rentables pour leurs propriétaires, on s'achemine donc vers une situation parfaitement soviétoïde dans laquelle il faudra **aussi** aider le thermique.

¹⁰ Voir annexe 4

Il est sain, pour orienter la répartition de la production d'électricité entre ses différentes composantes (à la fois au niveau des investissements futurs qu'à l'utilisation au jour le jour des moyens disponibles), que le prix de vente de l'électricité résulte d'une confrontation de l'offre et de la demande : l'existence au niveau européen, d'un marché dit « spot » est donc en ce sens un point positif.

Or ce mécanisme de marché est d'ores et déjà déstabilisé par l'injection prioritaire, à prix de vente garanti assurant une rentabilité confortable, de quantités d'électricité éoliennes qui peuvent être tout à fait considérables, et qui effondrent alors (jusqu'à le rendre de plus en plus souvent négatif) le prix auquel les autres producteurs peuvent vendre leur électricité.

A titre d'illustration :

<http://www.daily-bourse.fr/Dix-groupes-veulent-l-arret-des-aides-de-l-UE-aux-renouvelables-Feed-REUnRTROPT20131011073825PAE99A01E.php>

Il n'y a donc plus d'autre solution, pour garantir l'existence de sources d'électricité autres que l'éolien (et le solaire, qui présente le même type de défauts mais qui produit beaucoup moins d'électricité), **que de sortir totalement d'une logique de marché**. D'où le titre du 2^{ème} article de Pierre Audigier.

ANNEXE 7

Le coût de l'éolien en France

1- Estimation du coût de l'éolien.

Des estimations qui s'ensuivent il convient de ne retenir que les ordres de grandeur, qui seuls nous intéressent dans le cadre d'une telle étude.

- Surcoût résultant du prix d'achat garanti

Ce prix a été fixé par l'arrêté du 10 juillet 2006, qui a remplacé celui du 8 juin 2001, dans le sens d'une augmentation de l'attractivité financière de l'éolien.

L'engagement d'achat est de 15 ans pour l'éolien terrestre, 20 ans pour l'éolien marin.

Les prix d'achat du MWh (qui sont indexés) sont actuellement respectivement de 82 € et 130 €.

Comme on l'a vu (annexe 4), c'est du nucléaire (dont le coût de revient marginal est de 33 € le MWh) que remplace essentiellement l'éolien, et non du thermique (dont le coût de revient marginal est de 50 à 60 €). Le surcoût par MWh acheté est donc de 49 € pour l'éolien terrestre, et de 97 € pour l'éolien marin.

Si l'on prend en compte l'électricité produite sur l'ensemble de la durée de prix d'achat garanti, le surcoût correspondant à 1 MW éolien installé est donc de 1,8 millions d'euros pour l'éolien terrestre, et de 5,1 millions pour l'éolien marin en prenant en compte un « facteur de forme » (puissance moyenne produite/puissance installée) de 23 % pour l'éolien terrestre et de 30% pour l'éolien marin.

L'objectif 2020 de puissance installée, qui a été déduit de la directive 2009/28/CE de la commission européenne, est de 25 GW, dont 6 GW pour l'éolien marin, la puissance installée fin 2012 étant de 7,2 Gw (uniquement éolien terrestre).

Le surcoût associé à cet objectif est donc de 58,7 milliards d'euros, dont 9,6 pour les installations existantes (situation fin 2012), et 49,1 pour les installations à venir.

Si l'on considère l'année 2012, le surcoût annuel a été de 0,73 milliards d'euros.

Si les objectifs 2020 sont atteints, il sera en 2020 de 3,2 milliards d'euros.

- Coût des dispositions fiscales prises pour l'éolien.

L'éolien dispose en effet de multiples dispositions fiscales particulièrement avantageuses (voir par exemple <http://energie.lexpansion.com/energies-renouvelables/l-eolien-terrestre-est-un-paradis-fiscal-a-33-6457.html>).

Il y a l'amortissement sur 1 an et non sur la durée de vie estimée d'une éolienne, soit 15 ans, mais il y en a bien d'autres.... Ces dispositions n'ont absolument pas été touchées par les pourtant très sévères opérations de rabotage des « niches fiscales » menées par le gouvernement Sarkozy, puis par le gouvernement Hollande. Bien qu'elles soient extrêmement intéressantes pour leurs bénéficiaires leur coût global, qui n'a jamais été communiqué,

demeure certainement faible devant tout le reste (sans doute quelques dizaines de millions par an), et sera négligé dans la suite de la présente analyse.

- Coût des investissements supplémentaires nécessités par l'éolien.

Le parc thermique et le réseau de transport d'électricité avaient certes été surdimensionnés, mais uniquement pour faire face avec un niveau de sécurité suffisant aux besoins en période de pointe, à la régulation nécessitée par les variations de la consommation, ainsi qu'à d'éventuelles défaillances de moyens de production (typiquement, l'arrêt brutal d'un ou deux réacteurs nucléaires, dont la puissance installée est de 2 à 3 GW). Ils ne l'avaient pas été pour faire face à l'injection ou à l'effacement brutal de puissances électriques qui, lorsque le vent souffle, peuvent être tout à fait considérables (d'ores et déjà, aujourd'hui, l'équivalent de plusieurs réacteurs nucléaires).

Il faut en effet bien voir que, si une éolienne ne produit en moyenne, en France, que 23% de sa puissance installée, elle peut aussi produire 100% (et retomber à quelques % en quelques dizaines de minutes). A des échelles plus grandes (une région, la France, le continent européen) il y a évidemment un certain lissage de ces fluctuations (« l'effet de foisonnement »), mais ce lissage ne modifie pas fondamentalement l'ampleur des problèmes posés : cf annexe 3 §3). Ainsi certains jours la production éolienne française a dépassé jusqu'à 80% de la puissance installée.

Pour d'une part pouvoir simplement acheminer l'électricité éolienne vers les zones de consommation, mais aussi pour pouvoir garder le même niveau de sécurité (car il faut pouvoir gérer à la fois¹¹ les sources de défaillances exceptionnelles seules envisagées initialement et les variations brusque de la production d'électricité intermittente, qui, elles, n'ont rien d'exceptionnel), des centrales thermiques supplémentaires et des extensions de réseau sont indispensables.

Notons aussi qu'il y a des coûts de fonctionnement supplémentaires : lorsque le vent souffle, l'opération est économiquement particulièrement désastreuse pour une centrale thermique couplée à de l'éolien, qui doit rester en permanence pour pallier à ses fluctuations, dans des conditions où de plus le rendement est mauvais (le rendement d'un moteur thermique est d'autant plus faible que l'on est loin du régime établi).

La prise en compte de l'éolien a d'ailleurs bien été affichée comme l'un des points clés du schéma décennal 2012 du développement du Réseau de transport d'électricité

(cf « http://www.rtefrance.com/uploads/Mediatheque_docs/vie_systeme/annuelles/Schema_d_veloppement/Schema_decennal_2012_synthese.pdf »).

A vu d'études diverses (en particulier une étude de l'association « vent de la colère »), il ne paraît pas du tout excessif d'évaluer les investissements nécessités par les objectifs 2020 à 6 G€ pour les réseaux et 3 G€ pour les centrales supplémentaires soit, au prorata, 6,5 G € restant à effectuer et 2,5 G € déjà réalisés.

¹¹ Même s'il n'a pas été le facteur déclenchant, l'éolien n'est pas du tout clair dans le black out qui, le 4 novembre 2006, a affecté une bonne partie de l'Europe
<http://www.sauvonsleclimat.org/points-de-vue-de-signatairehtml/leolien-et-les-emissions-de-co2-en-belgique/35-fparticules/680-leolien-et-les-emissions-de-co2-en-belgique.html>

▪ Les objectifs 2020 correspondent donc à un prélèvement sur la richesse nationale de 67,7 milliards d'euro, dont 12,1 milliards pour les installations fin 2012, et 55,6 pour les installations après 2012

2- L'incidence sur le budget de l'état et sur la dette publique est toutefois faible.

En effet ce prélèvement sur la richesse nationale réside :

- Pour une part marginale, dans les dispositions fiscales en faveur de l'éolien, lesquelles se répercutent directement sur le budget de l'Etat.
- Pour l'essentiel (surcoût résultant du prix d'achat garanti, investissements et frais de fonctionnement supplémentaires) :

. soit ils sont répercutés dans le prix de vente au consommateur final, soit de façon masquée, soit explicitement (part de la CSPE correspondant à la prise en compte de l'éolien). Il est rappelé que la CSPE, qui se retrouve sur les factures d'électricité, est la « contribution au service public de l'électricité ». Elle est fixée par arrêté : il s'agit donc d'une décision gouvernementale qui a de multiples raisons de ne pas refléter la réalité économique, et ne la reflète effectivement pas¹².

. soit ils se retrouvent à la charge d'EDF et d'ERDF (filiale d'EDF en charge du transport et de la distribution de l'électricité) : c'est en effet à ces entreprises d'assurer quoi qu'il arrive le bon fonctionnement de l'ensemble. Ils se retrouvent donc dans leurs comptes, leur lien avec l'éolien n'y étant pas forcément aisément identifiable. La façon dont ils pèsent sur ces comptes peut en outre être multiforme : diminution des bénéfices distribués, diminution des autres investissements, augmentation de la dette...

L'Etat étant le principal actionnaire de ces sociétés, elles font partie du patrimoine national : **il s'agit donc bien, comme pour les autres surcoûts, d'un prélèvement sur la richesse nationale.**

Là dedans seules les dispositions fiscales sont réellement susceptibles d'être remises en cause, le budget de l'Etat étant à réexaminer chaque année.

Les autres surcoûts ne le sont pas, car il ne sont menacés par aucun des mécanismes de suivi en place.

Ils sont en particulier neutres vis-à-vis de la dette publique, sauf par la répercussion indirecte sur l'endettement d'EDF et d'ERDF qu'ils peuvent avoir.

En définitive c'est le consommateur qui finance l'essentiel du surcoût de l'éolien, la part affichée du surcoût (qui en finance effectivement la majeure partie) étant la partie de la CSPE résultant de l'éolien (qui n'est pas connue du consommateur lui-même, mais qui est accessible).

¹²Voir le rapport de la Cour des Comptes sur ce sujet

http://www.ventdecolere.org/actualites/cour_des_comptes_rapport_annuel_2011_compensation_des_charges_service_public_electricite_170211.pdf

ANNEXE 8

Sites Internet

- La principale difficulté, pour qui veut se faire une idée des problèmes posés par l'éolien, est la compréhension des problèmes techniques, économiques et juridiques qui se présentent, ainsi que la connaissance des ordres de grandeur .

Une fois que l'on dispose de tout cela, par contre, il est assez facile, par des raisonnements globaux, et des calculs qui relèvent le plus souvent de la simple règle de trois, de faire le tri entre ce qui est absurde et ce qui ne l'est pas.

Le problème est que c'est à peu près impossible d'en disposer si l'on se limite à la consultation des médias, soit parce que l'information y est volontairement biaisée, soit simplement parce que rien n'a été fait pour que l'on puisse y trouver les informations pertinentes .

Dans cette optique les sites suivants sont particulièrement précieux :

Sites des associations suivantes :

Vent de la colère : <http://www.ventdecolere.org/>

Sauvons le climat : <http://www.sauvonsleclimat.org/>

Fédération environnement durable : <http://environnementdurable.net/>

Site de Jean-Marc Jancovici

<http://www.manicore.com>

Ce site, qui n'est absolument pas centré sur l'éolien, fournit une multitude d'information relatives à l'énergie de façon générale, dans un souci permanent, ce qui n'est pas fréquent, de mener des approches globales.

- Il y a aussi les sites dans lesquels la désinformation est volontaire, et dont on comparera utilement le contenu à celui des sites précédents. Par exemple :

Le site de l'organisme gouvernemental qu'est l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)

www.ademe.fr/

Le site du syndicat des énergies renouvelables

<http://www.enr.fr/>

Celui de France énergie éolienne

fee.asso.fr/

- Il y a enfin des sites d'information générale, qui à priori sont neutres, et qui délivrent une information quelque peu « en vrac », et qui reste donc à remettre en perspective.

Tel est le cas du site Enerzine :
<http://www.enerzine.com>

- Les rapports de la Cour des Comptes sont aussi des sources d'information très intéressantes
En particulier le « Rapport thématique sur la politique de développement des énergies renouvelables » du 25/07/2013.

ANNEXE 9

Quelques contre-vérités:

- Calcul des économies de combustible fossile résultant de l'éolien

Il est courant de trouver dans la presse des informations du type suivant :

« La société ... a mis en service un parc de x MW, ce qui permettra l'alimentation en électricité de y foyers, soit la population de la ville de ..., et permettra d'économiser z tonnes de pétrole par an et d'éviter l'émission de n tonnes de CO2 par an »

Là dedans le calcul est évidemment fait en considérant qu'un kwh d'éolien remplace un kwh thermique, ce dont on a vu que c'est complètement faux (voir annexe 4).

Il est en outre fréquent, pour faire bonne mesure, que le calcul soit fait en considérant que le vent souffle en permanence.

- L'éolien est une énergie d'avenir, qu'il faut donc aider au départ

Totalement faux : l'éolien ne fait appel à aucune technologie vraiment nouvelle, on a 20 ans d'expérience de l'éolien, et on est dans la production de masse depuis plus de 10 ans, et aucune avancée technique notable n'est à espérer.

- L'éolien est à la veille de devenir intrinsèquement rentable.

Il s'agit là d'une imposture. On n'arrive en effet à cette conclusion qu'en comparant des choses qui ne sont pas comparables :

. les coûts de revient de l'éolien et du thermique au niveau de la production d'électricité, alors que l'éolien, du fait de son caractère fluctuant, génère en aval de sa production d'importants coûts spécifiques (régulation et nécessité de renforcer le réseau)

. mieux encore, en comparant carrément le coût de revient de l'éolien au niveau de sa production au prix de vente au consommateur.

- L'éolien est une énergie locale et décentralisée (elle est classée comme telle sur le site de l'ADEME...)

Totalement faux aux échelles actuelles : il faut pouvoir lui faire traverser la France, voire une partie de l'Europe pour pouvoir l'utiliser lorsque le vent souffle, avec tous les renforcements du réseau que cela implique.

- Présentation de l'éolien comme une source d'électricité d'appoint: cette présentation est trompeuse. Certes, du point de vue de l'électricité produite au total, ce n'est qu'une énergie d'appoint, mais , **du fait de l'obligation actuelle de l'injecter sur le réseau**, et du fait que les puissances à injecter peuvent être extrêmement variables, c'est une source « d'appoint » à laquelle le reste du monde doit s'adapter.

Ce qui est dimensionnant, ce n'est pas la production moyenne d'électricité, mais la production maximum possible, qui lui est plus de 4 fois supérieure.

A l'échelle des objectifs 2020 c'est plus du tiers de la capacité de production nucléaire actuelle qui, en quelques heures, sera susceptible d'apparaître ou de disparaître : à de telles échelle c'est toute l'organisation de la production et de la distribution d'électricité qui doit être conçue techniquement en fonction de l'éolien.

Il en résulte en outre des problèmes économiques majeurs : l'éolien, dont la rentabilité économique est artificiellement garantie et qui n'a aucune contrainte de régulation, effondre la rentabilité des sources de production classiques, qui demeurent absolument indispensables et qui, elles, ne sont pas aidées.

- Le vent souffle toujours quelque part, ce qui limite donc les inconvénients de l'intermittence de l'éolien (effet dit « de foisonnement »).

Doublement faux : même si cela était vrai, il faudrait des développements considérables pour l'exploiter, et cela est en outre faux, même à l'échelle de l'Europe (voir annexe 3)

- L'éolien (avec le solaire) permettra de réduire la dépendance au nucléaire.

Complètement faux : seul du thermique permettra de réduire la dépendance au nucléaire, du fait de l'intermittence de ces énergies (voir § 3).

- Les progrès à venir dans le stockage de l'électricité et les « réseaux intelligents » (les « smart grids »...) permettront d'éviter la nécessité d'avoir à faire appel au thermique du fait de l'intermittence de l'éolien.

Faux : aux échelles qui seraient nécessaires, aucun progrès n'est attendu dans les décennies à venir !

Voir annexe 3 en ce qui concerne le stockage ; en ce qui concerne les « réseaux intelligents », on ne voit pas bien de toutes façons comment ils parviendraient à faire en sorte que les consommateurs adaptent à grande échelle leur consommation d'électricité aux caprices du vent.

Sujet : [INTERNET] Parc éolien du Deyroux
De : Michèle CHANDENIER <mchandenier@orange.fr>
Date : 14/01/2019 10:28
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le Président de la commission d'enquête publique,

Ayant de la famille sur la commune de Sexcles et venant régulièrement dans cette région, je m'oppose à ce projet d'éoliennes industrielles.
je mesure les préjudices générés par ce projet de parc éolien du Deyroux d'autant plus importants que les machines seront de taille démesurée (200m).

J'habite la région des Sables d'Olonne en Vendée. Si je conçois aisément que des parcs éoliens puissent être implantés dans des régions ventées, c'est une **aberration** de le faire dans une région telle que la Xaintrie où il n'y a pas de vent, ce qui en fait d'ailleurs son charme car c'est un territoire apaisant .

Les anciens qui n'étaient pas plus bêtes que nous savaient placer les moulins à vent dans les zones adéquates. Vous n'avez pas de vent mais la force hydraulique. Alors pourquoi dénaturer une si belle région pour un maigre avantage financier pour les mairies concernées alors qu'à long terme cela leur coûtera fort cher.

Les seuls gagnants seront les compagnies d'éoliennes qui ne s'embarrassent pas des problèmes causés à la population.

La réalisation de ce projet ne va pas seulement dénaturer le paysage et porter préjudice à la valeur des biens immobiliers mais plus encore porter atteinte à la santé. Il est reconnu médicalement, peut être pas encore suffisamment, que les basses fréquences générées par les éoliennes nuisent insidieusement à la santé des personnes et des animaux (oiseaux, chauves-souris etc.....) qui y sont soumises. Les nuisances visuelles et sonores perturbent le sommeil et l'équilibre psychologique pour ne nommer que celles là.

Bien sûr l'impact sur la santé ne sera découvert que trop tard mais le mal sera fait.

Il est encore temps de refuser ce que les lobbies font miroiter et de dire **NON** à ce projet. Pour cela je renouvelle mon opposition à ce projet de parc éolien du Deyroux. En espérant que ce message joint à tant d'autres fera que le bon sens prévaudra pour ne pas défigurer une si belle région.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

Michèle CHANDENIER

Sujet : [INTERNET] Participation à l'enquête publique parc éolien du Deyroux
-Corrèze 1

De : "Isabelle Boileau" <isaboileau@free.fr>

Date : 15/01/2019 00:24

Pour : <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Je m'oppose à ce projet d'éoliennes industrielles.

Originaire de Corrèze par ma mère, j'ai toujours beaucoup de plaisir à séjourner dans ce département pour des week-ends ou des vacances. Ma fille d'ailleurs envisage d'y planter quelques racines... C'est pour moi un lieu de ressourcement, de respiration, où je peux à nouveau grandir, rêver, dans un paysage de douceur fertile.

Je m'oppose donc à ce projet en Xaintrie.

D'abord parce que l'éolien industriel n'est pas un progrès, il est grand temps d'arrêter de faire n'importe quoi sous prétexte qu'il faut augmenter toujours plus la consommation d'énergie, donc sa production et sa vente. Il faut arrêter de détruire

- des lieux de vie,
- des paysages,
- des espaces de biodiversité,
- des activités de tourisme

pour fabriquer une énergie qui fera des centaines de kilomètres pour être acheminée et vendue ailleurs.

Je considère que le débat sur l'énergie est URGENT et que c'est en local qu'il faut réfléchir (d'ailleurs l'énergie électrique a une grosse déperdition sur de grandes distances, quel gaspillage !).

Ensuite parce c'est encore un projet IMPOSE, sans aucune concertation. Et si on entrait dans une ère où on se parle, où on tente ensemble de construire des consensus, pour un avenir où chacun aurait une place ? Et où on pourrait même accepter de consommer moins (horreur !) et de n'avoir pas sous ses fenêtres des éoliennes de 200 m de haut...

J'en ai assez, et je ne m'avancerais pas beaucoup en pensant que je ne suis pas la seule, que les oligarques décident de tout « pour notre bien » (bien sûr). Stop.

Parce qu'il y a des gens qui vivent là. Et que ce sont d'abord les gens qui vivent, en permanence ou pas, les gens qui se nourrissent de ce lieu, de toutes les manières qui existent, qui doivent décider.

Et d'ailleurs pourquoi des éoliennes dans ce coin pas spécialement venteux ???... Non décidément, c'est un projet néfaste, et j'espère que de nombreux avis négatifs vous feront annuler ce parc.

Parce que ces lieux sont magiques et qu'il faut à tout prix préserver le beau dans ce monde. Aussi pour nos enfants...

Je m'oppose formellement à ce projet d'éoliennes industrielles.

Isabelle BOILEAU

Sujet : [INTERNET] Enquête publique parc éolien du Deyroux
De : Catherine 95 <catherinegilbeau@hotmail.fr>
Date : 14/01/2019 11:22
Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Mr et Mme GILBEAU Gérard
la Commission d'enquête publique

Le Bourg
Deyroux

19430 SEXCLES
Bourg 19430 Camps-St-Mathurin-Léobazel

Mr le Président de

Parc Eolien du

Mairie, Le

Sexcles, le 14 Janvier 2019

Objet : Opposition au projet d'éoliennes industrielles

Monsieur le Président,

Nous sommes installés à Sexcles depuis 2016, nous sommes retraités ; le calme, la beauté de l'endroit, la qualité de vie que nous avons découvert et apprécié, nous laissent espérer que nous pourrions vivre le reste de notre existence ici.

Nous avons pris connaissance avec effroi du projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Sexcles.

Du point de vue économique, il semble aberrant d'installer des éoliennes dans notre secteur peu venteux, largement servi en ressources hydro-électriques.

La vie de la commune dépend en grande partie du tourisme, source de revenus pour certains et facteur d'animations sociales pour tout le monde.

L'implantation altérera ce potentiel et dévalorisera le patrimoine au profit des intérêts d'une société financière, qui semble uniquement motivée par le profit. Bel exemple du fossé existant actuellement dans notre pays. Pour le profit de quelques uns, on est prêts à sacrifier le bien vivre de la majorité des habitants.

D'un point de vue qualité de vie, nous sommes conscients des risques de nuisances à venir, bruits lancinants, infrasons, problèmes de santé sur les animaux et les humains. Si les éoliennes sont implantés nous ne serons pas les seuls à quitter Sexcles, qui deviendra ainsi un énième village fantôme de Corrèze. Il est évident que le peu de touristes fréquentant notre département se rendra dans les départements voisins.

Nous vivons dans une région largement pourvue en énergie, détruire la vie des gens pour produire seulement l'équivalent de 10% de la production du barrage de Chastang est criminelle.

Nous refusons de cautionner la désertification de notre département.

C'est pourquoi, nous sommes opposés à ce projet d'éoliennes industrielles.

Nous vous prions, Monsieur le président, d'agréer
l'expression de nos salutations distinguées

Catherine et Gérard GILBEAU

Provenance : Courrier pour Windows 10

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 14/01/2019 11:43
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document [ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1](#)

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

AA

Adresse de messagerie:

ammeuxaude@gmail.com

Sujet:

Pour un monde riche en énergies renouvelables

Message:

Bonjour,

J'apporte aujourd'hui ma contribution à cette enquête car je crois au développement des projets éoliens et plus largement au projet d'énergies renouvelables. Nous ne voulons plus de centrales nucléaires, aidons le développement d'autres sources d'électricité plus respectueuses de l'environnement. Je suis donc pour le développement de ce projet du parc du Deyroux, comme pour le développement de nombreux autres projets d'éoliens terrestres en France.

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique parc éolien du Deyroux

De : danièle Jacquot <danyjacquot@yahoo.fr>

Date : 14/01/2019 12:02

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Bonjour

Par ce mail je tiens à donner notre position par rapport au projet d'éoliennes en Xaintrie.

Nous avons prévus de nous installer définitivement en Corrèze des notre retraite (d'ici 2 ou 3 ans)
Pour l'instant nous rénovons une maison ancienne sur la commune de Sexcles où nous passons tous nos congés.

Si nous avons choisi la Corrèze c'est parce qu'y ayant de la famille, nous avons découvert un territoire encore **préservé..**
Cette région nous paraissait à juste titre encore **paisible et en pleine nature avec des paysages sauvages et forestiers .**

Alors comprenez quelle a été notre stupeur en apprenant que des éoliennes pouvaient y être implantées.. !!

La Corrèze étant un département déjà bien équipé en énergie verte (barrages multiples) elle n'en a pas besoin davantage..

Nous tenons donc à dire que nous sommes tout à fait contre ce projet !!

Qu'il aille s'implanter ailleurs où il n'y a pas d'énergie verte; Nous nous avons déjà suffisamment de pylônes électriques dans notre paysage.

Merci de tenir compte de nos avis...

Jacquot Jean Marie et Danièle.

Sujet : [INTERNET] Parc aerogenerateurs du Deyroux

De : Michele Rouillet <michele.rouillet@orange.fr>

Date : 14/01/2019 12:36

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Je suis contre ce projet

Propriétaire foncier dans cette région ,avec des attachements familiaux et aimant venir fréquemment faire des randonnées et découvrir ces charmants villages de la Xaintrie ,je ne peux pas être favorable à l'implantation de ces machines de plus en plus hautes qui mitent le paysage en France

La France et notre région de Xaintrie a un potentiel touristique ne le gâchons pas surtout à cause d'une énergie intermittente ,peu rentable et très coûteuse

D'autre part l.Academie de Médecine ,relayée par des sénateurs et de plus en plus d'hommes politiques a recommande l'éloignement ,au delà de 500m ,des aerogenerateurs des maisons d'habitations et une évaluation des risques

Je suis contre ce projet

Madame Rouillet michele

Route de Nouailhas

87260 Vicq Sur BREUILH

Envoyé de mon iPad

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 14/01/2019 12:37
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Gilles Forhan

Adresse de messagerie:

gilles.forhan@wanadoo.fr

Sujet:

enquête publique parc-Eolien-Corrèze1

Message:

*Bonjour, je suis opposé à ce projet pour plusieurs raisons:
je suis propriétaire d'une résidence secondaire à Comiac dans le Lot et de ma fenêtre je vois le mât de mesure de Camps.*

En consultant les fichiers mis en ligne, je m'aperçois que

a) sur le plan visuel le promoteur a volontairement diminué le format des éoliennes.

b) Il n'est pas tenu compte non plus des flashes rouges qui seront visibles la nuit.

J'ai lu attentivement ce qui concerne les milans royaux et les chiroptères, qui sont avec d'autres espèces très vulnérables face aux éoliennes de grande hauteur; et je constate :

a) les mesures de protection qui seront mises en places peuvent avoir l'air efficaces, mais qu'en sera-t-il réellement ?

b) lorsque le promoteur aura vendu son parc de façon à rentabiliser son argent, le nouveau propriétaire sera-t-il tenu de respecter les engagements de protection de la biodiversité.

c) pour les chiroptères, le document signale simplement en conclusion qu'il faudrait une étude approfondie pour protéger ces différents chiroptères de la disparition.

tout cela explique mon opposition à ce parc qui va réduire la biodiversité sur les gorges de la Cère. et dans le secteur du parc.

*je vais continuer à éplucher les différents documents et j'espère y trouver les explications sur :
comment limiter la dévaluation des prix de l'immobilier?*

Comment limiter la dégradation de l'activité touristique.

Ce projet, n'est absolument pas utile pour la Corrèze car il ne produira pas suffisamment d'électricité (le facteur de charge ne dépassera pas les 20%) alors que l'électricité avec des hydroliennes au fil de l'eau pourrait en produire avec un facteur de charge de 80% .

c'est une raison supplémentaire à mon opposition à ce projet.

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 14/01/2019 13:49
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

ALRIVIE Ghislaine

Adresse de messagerie:

alrivieghislaine@gmail.com

Sujet:

avis sur enquete publique parc éolien correze 1 du Deyroux

Message:

*Je suis originaire de Sexcles, ou vit ma famille , et suis propriétaire sur la commune de Sexcles
Bravo pour ce projet novateur et gage de source d'énergie pour l'avenir*

Nous avons besoin d'énergie verte et propre

*Et de plus , comme les barrages sont devenus un atout pour la vallée de la Dordogne , les
éoliennes vont devenir une richesse touristique et une force et une fierté pour notre région
agricole*

Vive le vent ! et vive l'avenir !

Merci pour cette initiative

Ghislaine Alrivie

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 14/01/2019 13:55
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Marc Batisse

Adresse de messagerie:

marcbatisse19@gmail.com

Sujet:

avis sur parc éolien du Deyroux

Message:

*Je suis vétérinaire à Argentat et travaille sur les cantons de Mercoeur et de Saint Privat
l'éolien est une énergie propre et d'avenir
Et d'autre part il ne faut se priver d'aucune recette pour les communes*

Je suis très favorable à ce projet

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] enquête publique Parc Eolien du Deyroux

De : Ugo BROUSSOT <ugobroussot@gmail.com>

Date : 14/01/2019 14:17

Pour : "pref-environnement@correze.pref.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Copie à : Laurent Gervereau <gervereaul@gmail.com>, "accueil@xaintrie-val-dordogne.fr" <accueil@xaintrie-val-dordogne.fr>, "hubert.arrestier@orange.fr" <hubert.arrestier@orange.fr>, jleygnac@orange.fr, philippe marchegay <philippe.marchegay@orange.fr>

Je, soussigné Ugo Broussot, suis fermement opposé au projet du parc éolien du Deyroux.

Ce projet n'a pour but que d'enrichir des promoteurs industriels privés, financés par des actionnaires étrangers à la Corrèze, département qui n'a pour eux synonyme que "profit".

Ce projet colossal n'a pas les avantages conséquents pour les habitants et leurs communes, pas même des emplois locaux ni bénéfiques énergétiques.

Aucune étude objective n'a confirmé la pertinence rationnelle de ce parc éolien en Xaintrie.

Les seuls propriétaires qui acceptent à ce jour l'installation d'éoliennes sur leurs terrains, acceptent avant tout :

un chèque annuel et ce, pendant la courte durée de vie de l'éolienne
une pollution visuelle inégalée quant à elle pérenne, sur plusieurs dizaines de kilomètres:

- les éoliennes prévues auraient la hauteur de la Tour Montparnasse et coûtent trop chères à démanteler aux propriétaires des terrains et aux petites communes concernées

- voyants rouges clignotants constants, empirant l'éblouissement par temps de bruine, brume et brouillard.

une pollution sonore qui provoquent des dommages collatéraux aux habitants, aux bétails, à la faune, sans compter les risques évidents d'extinction des espèces animales (inestimable patrimoine aérien de rapaces, chauves-souris...) :

- bruit constant des pales
- infra-sons

une pollution souterraine à vie : plusieurs milliers de m3 de ciment au pied de chacune des éoliennes auraient un impact irréversible sur la faune et la flore locale.

la moins-value immobilière évidente pour tous les propriétaires sur l'ensemble du territoire et ses vallées

la désharmonie entre les habitants: les partisans du projet, propriétaires bénéficiaires du bail éolien et leurs proches), et tout le reste de la population qui partage les inconvénients sans les avantages.

Je soutiendrai toujours la cause des agriculteurs à vivre plus dignement de leur labeur, mais non à survivre par le moyen de devenir des concierges-bailleurs au détriment d'eux-mêmes, de leur bétail, de leurs voisins, de leurs communes, du patrimoine naturel de leur région.

Comédien de profession, j'ai grandi en Beauce (région sinistrée devenue aujourd'hui le royaume du pesticide et de l'éolien).

Parisien durant 20 années, mon travail m'a offert l'opportunité de parcourir toutes les régions de France.

J'ai connu plus exactement la Corrèze en 2009 en participant activement à la défense du patrimoine historique de la vallée de la Dordogne, en partenariat avec la Communauté de Commune (actuelle "Xaintrie-Val-Dordogne") et avec les associations Sport, Nature et Culture qui s'investissent chaque année pour la vie et le respect du département.

Je n'ai pas hésité à m'installer en Xaintrie en 2013 pour la simple et bonne raison que la Corrèze, bien qu'ayant déjà sacrifié autrefois la vallée de la Dordogne à une production hydroélectrique toujours pérenne et bien plus conséquente, possède encore un des plus beaux patrimoines naturels de France.

A l'heure où nos élus sont convaincus d'investir dans l'installation de la fibre sur l'ensemble du territoire et dans le but :

- d'offrir l'accès aux moyens de communication modernes avérés de plus en plus indispensables
- d'amoindrir ainsi l'exode rural pour la population existante
- d'encourager d'autant plus l'exode urbain aux personnes qui comme cela a été mon cas, peuvent concilier leurs activités professionnelles depuis nos campagnes isolées.
- d'augmenter le tourisme vert qui fait déjà vivre et revivre en période estivale l'économie de nos villages et de notre département, il est incohérent, impertinent, illogique, irrationnel, inconséquent, inintelligent, déraisonnable, irrespectable, amoral de défendre le projet du parc éolien du Deyroux.

A faire valoir ce que de droit.

Fait à Sexcles, le 14/01/2019,

Ugo Broussot

La Grèze

19430 Sexcles

ugobroussot@gmail.com

Sujet : [INTERNET] parc éolien du Deyroux
De : Monique LANEYRIE <monique.laneyrie@orange.fr>
Date : 14/01/2019 16:36
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur,

En pièce jointe, vous lirez les motifs de mon opposition à la construction du parc éolien du Deyroux.

Merci de prendre en compte cette opposition.

Respectueusement

— Pièces jointes : —

enquête publique.pdf

30 octets

Concerne : Enquête publique du projet de parc éolien, à la demande de la Société Eolfi et sa filiale « Parc éolien Du Deyroux –Corrèze I»

Breun. N. n. le 14/11/2019

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique,

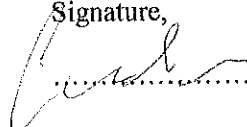
Par la présente, je marque ma ferme opposition au nouveau projet déposé par les sociétés reprises sous rubrique et actuellement soumis à enquête publique.

Cette opposition est motivée principalement par les raisons suivantes:

- Ce projet porte une atteinte grave, inacceptable et irrémédiable à notre cadre de vie proche en saccageant le paysage rural et forestier, patrimoine commun, apprécié et revendiqué de tous. Ces aérogénérateurs de 200 mètres de haut ne peuvent, en effet, s'intégrer à nos paysages dont les lignes de force sont par nature horizontales. La convention de Florence, ratifiée par la France est bafouée.
- Ce projet ne respecte pas le principe de précaution proposé par l'ensemble du monde médical et respecté dans la plupart des pays. Ce principe invite à maintenir une distance de minimum 1500m entre les éoliennes et les habitations. Des problèmes de santé touchant des riverains sont, en effet, de plus en plus souvent répertoriés au voisinage de ces parcs éoliens. Accepter le présent projet, constituerait un déni inadmissible de la santé des riverains.
- Plusieurs études scientifiques récentes démontrent que les infrasons produits par ces machines portent un préjudice majeur à la santé des riverains ainsi qu'aux animaux tant domestiques que sauvages, et ce dans un rayon pouvant atteindre 5 km en fonction du terrain. (Irritabilité, troubles du sommeil et de l'appétit...)
- Le bruit généré par ces machines est insupportable, Il ne doit pas se calculer uniquement en Db car il se situe dans les basses fréquences particulièrement prégnantes et dérangeantes pour les riverains,
- Ce projet portera atteinte à mon patrimoine immobilier comme on l'observe dans d'autres régions où sont installés des zones d'éoliennes. Contrairement à ce qu'affirment les promoteurs, des études pertinentes évaluent une perte de valeur des biens pouvant aller jusqu'à moins 30% dans un rayon de 5 km.
- Les éoliennes implantées à l'intérieur des terres ne sont pas rentables. Néanmoins, si elles produisent peu d'électricité, elles produisent beaucoup d'euros capté par quelques uns, grâce aux subventions publiques, c'est-à-dire grâce aux.....citoyens !
- L'intermittence chaotique de la production d'électricité de ces machines n'en fait pas un moyen efficace de production d'électricité et générera, par les adaptations indispensables du réseau et les techniques de stockage illusoire à mettre en oeuvre, des coûts prohibitifs à charge du citoyen consommateur. Elle ne permet pas de diminuer le CO2 comme le montre l'augmentation de ce gaz en Allemagne et en Norvège, pourtant pionniers en la matière. L'objectif qu'on leur prête abusivement n'est donc pas atteint et aucune preuve d'efficacité écologique ni d'indépendance énergétique n'a été apportée par les autorités régionales ou nationales. Adopter une mesure qui n'atteint pas l'objectif fixé est un non-sens.

C'est pour toutes ces raisons que je vous demande d'émettre un avis DÉFAVORABLE au projet de parc éolien du DEYROUX

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Commission d'enquête Publique, l'expression de ma plus haute considération.

Signature, nom prénom, Adresse.
 M. ANNE MARIE Monique 229 chemin de Des Cas Tens
06 230 Villefranche / mer

Sujet : [INTERNET] enquête publique Parc éolien du Deyroux

De : Jonathan Michael Fielder <jon.fielder@btinternet.com>

Date : 14/01/2019 16:40

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint notre lettre

d'opposition au parc éolien de

Deyroux.

Cordialement, Jon Fielder

=

— Pièces jointes : —

Opposition du parc eolien du Deyroux 1 140119.docx

30 octets

M. FIELDER Jonathan
Riouzal
19430 Sexcles
Tel : +44 7808 293391
E-mail : jon.fielder@btinternet.com

M. le président de la Commission d'enquête publique Parc Éolien du
Deyroux,
Mairie,
Le bourg,
19430 Camps-St-Marthurin-Léobazel
FRANCE

Winchester, le 14 janvier 2019

Objet : Enquête publique Parc éolien du Deyroux

Monsieur,

Je voudrais exprimer l'opposition de ma famille au projet actuel de construction de dix éoliennes sur le site de Deyroux dans la Xaintrie.

Ma famille a d'abord été attirée par la région de Xaintrie en 2007, alors que nous étions à la recherche d'une maison de vacances en France offrant tranquillité et beaux paysages. Au cours de cet été, nous avons visité plus de vingt propriétés dans le sud-ouest de la France, dans les départements du Lot, de la Dordogne, de la Tarn-et-Garonne, de la Haute Vienne, de la Creuse et de la Corrèze. Sans aucun doute, le plus beau et le plus préservé était celui de la Xaintrie à Riouzal. Nous sommes tombés amoureux de cet endroit et avons acheté notre maison à Riouzal en décembre 2007. Depuis lors, nous et nos familles nous

rendons visite au moins quatre fois par an pour profiter de la nature à son meilleur.

Nous pensons que le plan actuel de construction d'éoliennes réduira la beauté et la tranquillité de cet environnement. Pour nous, la perte sera spirituelle. Pour les autres membres de notre communauté qui ont investi dans l'agrotourisme et qui ont besoin d'un revenu en retour, ce changement pourrait entraîner de réelles difficultés financières. Nous pensons que nous ne pouvons pas nous permettre de perdre plus de familles de cette région.

Je me tiens à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires et vous prie, Monsieur, d'agréer l'expression de mes respectueuses salutations.

Respectueusement,

FIELDER Jonathan

Sujet : [INTERNET] Enquête publique du projet de Parc éolien du Deyroux... à la demande de la Société Eolfi et sa filiale éolien en Corrèze...

De : Gerard Meerkerk <gerard.meerkerk@gmail.com>

Date : 14/01/2019 17:39

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Camps-Saint-Mathurin-Léobazel, le 14 janvier 2019.

Monsieur le Préfet... Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique Parc éolien du Deyroux,

Par la présente je marque ma ferme opposition à l'implantation de 10 éoliennes industrielles de 200 m (!!!) de hauteur sur les communes de Sexcles, Mercoeur et Camps-Saint-Mathurin-Léobazel (situés sur 'notre' beau plateau de la Xaintrie).

Cette opposition est motivée principalement par les raisons suivantes :

Le gigantisme des installations. Ce projet porte une atteinte grave, inacceptable et irrémédiable à notre cadre de vie proche en saccageant le paysage rural et forestier, patrimoine commun* apprécié et revendiqué de tous (habitants et visiteurs). Ces 10 aérogénérateurs de 200 m de haut (à l'origine, on nous parlait d'éoliens de 80 à 100 m) ne peuvent pas s'intégrer à nos paysages. Les habitants du plateau (ainsi que les visiteurs) seraient concernés par un impact visuel notable. Il est évident que cet impact serait catastrophique!

**Je suis née aux Pays Bas, bien sûr, mais j'habite déjà 21 ans en France. J'ai aimé (et j'aime encore) ce beau plateau... le silence, le calme, la tranquillité et la paisible nature omniprésente... mais aussi la sobriété et la simplicité de la vie... et ces habitants!*

Le changement radical du paysage et de l'infrastructure. Ce projet de parc nécessite un défrichage de 1,7 ha préalablement à toute autre opération. Il comprend : la création et le renforcement de chemins d'accès (de voies à créer et de voies existantes à aménager), l'installation de trois postes de livraison, la création de plateformes (en béton) gigantesques, la mise en place de réseaux enfouis pour relier les éoliens entre elles et aux postes de livraison etc. etc. De plus... je crains qu'après la mise en usage de ce parc, la porte sera grande ouverte pour 'accueillir' encore plus d'éoliens (10, 20 ou même 30???). Comment une zone rurale se transforme brutalement en zone industrielle. Une métamorphose totale!

Des nuisances visuelles. Balisage nocturne, flashes lumineux et, de

plus, effets stroboscopiques dans les habitations lors du passage des pâles devant le soleil!

Des nuisances acoustiques. Le bruit (ainsi que des vibrations), généré par les différents engins, et, surtout, après, par les 10 éoliens disproportionnés, doit être insupportable (il ne doit pas se calculer uniquement en Db, car les éoliens se situe dans les basses fréquences particulièrement prégnantes et dérangeantes pour les riverains). Plusieurs études scientifiques récentes démontrent que les infrasons produits par ces machines portent un préjudice majeur à la santé des riverains, ainsi qu'aux animaux (tant domestiques que sauvages)... et ce dans un rayon pouvant atteindre 5 km en fonction du terrain!

Des problèmes de santé. Ce projet ne respecte pas le principe de précaution proposé par l'ensemble du monde médical et respecté dans la plupart des pays. L'Académie de Médecine préconise aucune installation à moins de 1500 m (!!!) des habitations (les études démontrant le 'syndrome éolien' déconseillent l'installation de ces aérogénérateurs à moins de 1,5 miles... soit 2,413 km des habitations). Ici les premières maisons sont situées à environ 500 m (!!!) des éoliens. Des problèmes de santé touchant des riverains sont, en effet, de plus en plus souvent répertoriés au voisinage de ces parcs éoliens. Les riverains de parcs existants témoignent... ils nous parleront de flashes lumineux, de bruits lancinants, d'infrasons et de problèmes de santé sur les humains (troubles de l'appétit, nausées, irritabilité, stress, déprime, angoisses, troubles du sommeil, insomnie... 'syndrome éolien'...) et, sans oublier, sur les animaux domestiques et sauvages (chiens, chevaux, vaches, gibiers, oiseaux, chauves-souris...). Accepter le présent projet, constituerait un déni inadmissible de la santé des humains et des animaux domestiques et sauvages!

L'impact sur l'environnement. Eolfi veut implanter leur éoliens à proximité de nos zones protégées par les labels Réserve Biosphère (La Tourbière de la Bissière) et Natura 2000 (Vallée de la Cère... et Vallée de la Dordogne...). La Tourbière de la Bissière est une zone humide, localisée en tête de bassin des ruisseaux du Rioubazet et du Deyroux. C'est la plus remarquable zone humide de ce plateau et c'est sur ce site qu'on peut trouver des végétales remarquables (*Spiranthes aestivalis*, *Eriophorum gracile*...). L'avifaune et les chiroptères (chauves-souris) à proximité de la zone du projet sont menacées et en danger (les éoliens sont de vrais hachoirs). Il a été fait mention de la nidification du Circaète Jean-le-Blanc et l'Aigle Botté à proximité de la zone du projet et de la forte présence du Milan Royal en période de

migration. Il est vraiment important d'éviter l'implantation de deux éoliens (E9 et E10) en milieu boisé, favorable aux (oiseaux et) chiroptères rares et déjà menacées. Il faut absolument les sauvegarder. Bref... l'impact du projet de Parc éolien du Deyroux sur la biodiversité sera immense!

L'impact sur le tourisme. On attend une véritable chute de la fréquentation (conséquence inévitable de l'enlaidissement des campagnes). Pourquoi les visiteurs viendraient-ils chercher ici les nuisances qu'ils fuient (ou qu'ils ont interdit chez eux)? Quel intérêt y-a-t-il à randonner en zone industrielle? Ridicule de nous faire croire qu'un parc éolien attire des touristes (puisqu'on trouve des éoliens partout... en France et dans le reste de l'Europe). Tant pis pour les propriétaires (et salariés) des campings, gîtes, chambres d'hôtes, hôtels, restaurants et beaucoup d'autres commerces à proximité du projet de Parc éolien du Deyroux. Et qu'en pensez-vous du gaspillage? Des années d'efforts financiers privé et public (pour l'aménagement des sentiers, d'hébergements... de mise en valeur du patrimoine... d'amélioration de la fréquentation pour l'accueil d'un tourisme de qualité...) sont réduits à néant par la présence imposée de ces machines... véritables imposteurs esthétiques!

L'impact sur la valeur immobilière. Ce projet portera atteinte à mon patrimoine immobilier comme on l'observe dans d'autres régions où sont installés des zonings éoliens. Contrairement à ce qu'affirment les promoteurs, des études pertinentes évaluent une perte de valeur des biens pouvant aller jusqu'à moins 30% dans un rayon de 5 km!

Les éoliens ne sont pas écologiques. Non seulement leur fabrication et leur installation nécessite quantité de matériaux rares et polluants, comme tous objets sophistiqués de grande dimensions, mais leur fonctionnement est lié aux centrales à gaz par cause d'intermittence du vent. Les éoliens ne permet pas de diminuer le CO2 comme le montre l'augmentation de ce gaz en Allemagne et en Norvège, pionniers en la matière. L'objectif qu'on leur prête abusivement n'est donc pas atteint et aucune preuve d'efficacité écologique ni d'indépendance énergétique n'a été apportée par les autorités régionales ou nationales. Adopter une mesure qui n'atteint pas l'objectif fixé est un non-sens. De plus... les éoliennes industrielles viennent se surajouter au nucléaire et non pas le réduire, comme prétendu. L'éolienne industrielle incite au gaspillage et non pas à la 'sobriété énergétique' et contribue à l'augmentation des factures d'électricité!

La Corrèze est déjà un département à énergie largement

positive. On nous parle d'énergie renouvelable, mais la Vallée de la Dordogne est déjà une région à énergie très largement positive. Les barrages hydro-électriques produisent de l'énergie renouvelable depuis plus de 60 ans. Je ne vois pas pourquoi on viendrait installer de tels monstres. En plus... la Xaintrie n'est pas une zone ventée... la production d'électricité annoncée par Eolfi représenterait que de 10% à 15% de la production du barrage du Chastang. Beaucoup de dégâts pour pas grand-chose!

Les éoliennes implantées à l'intérieur des terres ne sont pas rentables. Néanmoins, si elles produisent peu d'électricité, elles produisent beaucoup d'euros grâce aux subventions publiques... c'est-à-dire grâce aux... citoyens!

Enfin, assez considérablement, le déchirement d'une communauté paisible. Ces dernières années j'observe une perturbation sans précédent de la vie sociale des communautés locales. La plupart des habitants sont contre un tel projet, mais ils ne peuvent pas s'exprimer ou ils ne veulent pas s'exprimer... pour éviter les polémiques, des querelles entre voisins ou des querelles de famille (je sais que certains liens familiaux sont déjà fragilisés et instable). C'est vraiment attristant!

Bon... voici mes pensées sur ce projet maudit. Les propriétaires (pas les plus modestes paysans d'ailleurs) qui 'bazardent' leur terrain (et leurs âmes) à Eolfi ont, malheureusement qu'une pensée en tête... « Comment remplir ma tirelire le plus vite possible? ». Ils se laissent donc facilement séduire (et tromper) par des promoteurs astucieux et bien préparés (et qui promettent monts et merveilles). Ces propriétaires s'engage vis-à-vis de ses voisins par les nuisances qu'il leur impose. Mais... franchement... l'intérêt (à court terme) de quelques-uns (<10) ne doit jamais provoquer la destruction définitive du bien commun (les communes de Sexcles, Mercoeur et Camps-Saint-Mathurin-Léobazel comptent environ 550 habitants)!

En conclusion... enfer 'vert', pavé de bonnes intentions, mais en réalité véritable 'Cheval de Troie' de l'industrie, l'implantation de ces engins sur notre plateau signe l'arrêt de mort du paysage... ainsi que le mépris pour ses habitants, leur santé, leur histoire et leur avenir. J'espère du fond du cœur que la population et les municipalités prendront conscience du danger de ce projet!

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique Parc éolien du Deyroux, l'expression de ma plus haute considération,

Gérard P. Meerkerk

20 Chemin de Font de Bournat
19430 Camps-Saint-Mathurin-Léobazel
(Il s'agit d'une résidence principale)

Sujet : [INTERNET] Parc Eolien du Deyroux - Corrèze 1

De : Amaury Tollet <amaury.tollet@gmail.com>

Date : 14/01/2019 19:52

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le Président de la commission d'enquête publique,

Par la présente, je m'oppose à ce projet d'éolienne déposé par les sociétés Eolfi et sa filiale.

Mes arguments sont les suivants:

En tant que vacancier, je pars souvent en Corrèze, car il s'agit, pour moi, d'une région que j'apprécie beaucoup, pour sa nature, ses paysages et son calme.

Bien qu'étant soucieux de l'environnement, je ne viens pas en vacances pour voir des éoliennes. Je pense que la majorité des touristes pensent comme moi. Qui dit éoliennes, dit nuisance sonore et défiguration du paysage, impliquant donc une diminution du tourisme et donc perte économique pour la région.

Il va de soi que si des éoliennes devaient être installées, je reverrai ma destination vacances. C'est bien dommage, car j'envisageais d'acheter une propriété dans la région.

En installant des éoliennes, c'est le paysage qui va être transformé et qui ne sera plus le beau paysage rural et forestier que l'on connaît.

C'est aussi la biodiversité qui en sera impactée. Combien d'animaux et d'oiseaux vont être perturbés par les infrasons?

Les éoliennes impliquent donc également des nuisances sonores pour les humains et il ressort d'études scientifiques, que cela provoque des acouphènes.

Ainsi, il y a énormément d'inconvénients (je pourrais en ajouter bien d'autres). Je m'oppose vivement à ce projet, qui j'espère n'aboutira pas et vous demande par conséquent d'émettre un avis défavorable concernant ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la commission d'enquête publique, mes salutations distinguées.

Tollet Amaury

Sujet : [INTERNET] Parc éolien du Déroit - Corrèze 1

De : Celaur Immobilier <celaurimmo3@orange.fr>

Date : 15/01/2019 14:20

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le Président de la commission de l'enquête publique,

Je vous adresse ce courriel pour intervenir dans l'enquête publique ouverte à ce jour concernant la demande d'autorisation de l'implantation de 10 éoliennes sur les communes de Camps, Mercoeur et Sexcles.

Habitant Argentat, à moins de 10km de ce projet, élu pour défendre les intérêts de ce territoire, je suis convaincu du caractère néfaste de ce projet.

Il n'apportera que des dommages qui participeront à la perte d'attractivité de notre région qui repose pour l'essentiel sur notre environnement paysager et son patrimoine.

Ces aménagements contribueraient, au delà du seul périmètre de ces éoliennes, à détourner nos clients vers d'autres régions d'investir dans nos vieilles maisons en pierre.

Cette perte se traduira par une désertification rapide de notre territoire de ses habitants puisqu'il n'y aura aucun renouvellement de population.

Plus de ressources économiques non plus au regard des droits de mutation et des investissements liés à la rénovation de ces propriétés.

Je vous en parle en connaissance de cause étant agent immobilier sur ce territoire depuis plus de 15 ans à présent.

Je souhaite que nous encourageons plutôt le projet de réserve de biodiversité mené par le Conseil Départemental autour des Gravières d'Argentat Sur Dordogne, la valorisation de notre vallée comme l'a reconnu l'UNESCO, la préservation du site des Tours de Merle, enfin la protection des sites reconnus par le label Natura 2000 pour une gestion durable de nos espace.

Vous remerciant pour l'intérêt que vous porterez à cette lettre,
Sincères salutations

Sébastien Duchamp
15 Rue du Cloître Ste Ursule
19400 ARGENTAT

Envoyé de mon iPhone

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 15/01/2019 17:27
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Agathe de Roffignac

Adresse de messagerie:

agathederoffignac@orange.fr

Sujet:

EOLIENNES = ECOLOGIE PUNITIVE !

Message:

Car nous le savons tous, l'implantation de ces éoliennes mènera à la :

- destruction des paysages,*
- destruction du tourisme,*
- destruction de l'emploi,*
- destruction de la santé : infrasons,*
- destruction de la faune et en particulier ornithologique,*
- destruction de la valeur des biens immobiliers : - 30 à 40 %,*
- destruction et pollution des sols et sous-sols : + de 900 tonnes de béton enfouies par éoliennes,*
- destruction de l'environnement et de la qualité de l'air : augmentation du réchauffement climatique par des centrales à gaz, à charbon ou thermiques pour compenser le manque de vent, soit 70 % du temps*
- destruction de la paix sociale : décision imposée aux habitants par un lobby au détriment de l'intérêt général.*

*Et tout cela pour qui : uniquement les promoteurs éoliens et les propriétaires terriens qui s'en mettent plein les poches en s'enrichissant avec la complicité... des politiques et des médias !
Et tout cela financé par qui.... par les contribuables français qui voient leur note d'électricité exploser !!!*

*Bref, l'éolien cela peut RAPPORTER GROS mais pas pour tout le monde...
Quelle honte pour la France !*

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Projet éolien Camps St Mathurin Léobazel Mercoeur Sexcles
De : briard.brigitte@club-internet.fr
Date : 15/01/2019 18:40
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le Président de la commission d'enquête publique/ parc éolien Corrèze 1

Permettez-moi de vous faire-part de notre opposition à la prolifération de centrales électriques type aéro générateurs dans ce secteur corrézien. Ce n'est pas la vocation de nos territoires ruraux que développer ce type d'industrie.
Concernant les études menées par les sous-traitants d'éolfi :
Le bureau d'études Jacquel et Châtillon et le paysagiste VAN POUKE produisent des cartes et des carnets de photomontages au service du promoteur. Les ruptures paysagères induites par ces installations industrielles sont systématiquement estompées, négligées, artificialisées par une approche pseudo scientifique de mise en perspective, de détermination de « point de vue » (jusqu'au château de Castelnau-Bretenoux! dans le Lot).
les « zones d'influence visuelles » prédéterminées excluent les nuisances pour les riverains, les promeneurs, les automobilistes.

Les études acoustiques conduites selon des méthodes contestables minorent également les nuisances pour les habitants de la Xaintrie. A titre d'exemple le nord du bourg de St Maturin, les fermes et les hameaux seront submergés par les pollutions sonores qui deviennent infernales notamment la nuit.
La constitution même d'un tel dossier témoigne de la négligence intellectuelle des concepteurs, étrangers au « pays » (Pagus)
Nous dénonçons donc LA FORME.
Concernant l'efficacité énergétique de l'éolien terrestre, il conviendrait d'en démontrer l'intérêt. Les chiffres de la production réelle d'électricité de la Luzette ne sont pas officiellement communiqués. Pourquoi ?
La question mérite d'être posée.

Présidente de l'Association Pour la Protection des Gorges de l'Escaumels Comiac-Calviac-Lamativie, je vous invite à lire l'argumentaire que nous développons sur notre site internet pour compléter votre information et affirme mon opposition à ce projet Corrèze 1.

Brigitte Briard
La Durantie Comiac
46190
Sousceyrac en Quercy

De : "Agir Autrement Pour La Xaintrie"
Date : 13 janv. 2019 à 23:41:53

À : non renseigné

Sujet : Fwd: Participation à l'enquête publique Deyroux

Participez a l'enquête publique du parc éolien du Deyroux et dites que vous êtes contre!

Si vous avez du mal à vous y mettre , voici un récapitulatif d' arguments à mettre en avant pour étoffer le contenu de vos remarques :

-En premier précisez votre lien et votre attachement au lieu : familial, professionnel , habitat permanent ou non , loisirs, etc...

au choix:

-un projet imposé, sans concertation sorti du chapeau en avril 2013,

-un projet de 10 éoliennes de 200m de haut pour commencer , 80mw de prévu soit 24 éoliennes de 3,3 mw!

--Le paysage : il est notre bien commun, nul ne peut se l'accaparer pour le détruire quelque soit le but. et pour le transformer en zone industrielle, dénoncez le règne de la laideur,

-un projet qui n'apporte aucune garantie de son intégration paysagère les boisements présentés (pour cacher des éoliennes de 200m de haut !) peuvent disparaître n'importe quand .

- un projet qui détruira le bien vivre en Xaintrie, nuisances visuelles , infrasons, ... pollution des sols: socles en béton jamais excavés !

-biodiversité : toutes les espèces doivent être protégées

-un projet qui mettra en péril les activités touristiques, et leurs emplois.

- un projet qui n'apporte aucune garantie quand au remplacement par des machines plus hautes plus puissantes générant plus de nuisances dans l'avenir,

- la Xaintrie n'est pas en retard , au contraire elle produit de l'électricité décarbonnée de puis plus de 60 ans !

--l'éolien industriel N'EST PAS UN PROGRÈS

il y a progrès quand il y a amélioration ,ici ce n'est pas le cas , il y aura des dégradations irréversibles.

vous pouvez en ajouter!

-votre opposition doit être claire et sans ambiguïté

commencez et finissez toujours par "je m'oppose à ce projet d'éoliennes industrielles"

Pour consulter le dossier complet sur le site de la préfecture de Corrèze:

<http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/ICPE-Enquete-publique-du-7-janvier-au-5-fevrier-2019-societe-Parc-Eolien-Correze-1>

Pour consigner vos observations:

-Dates:

à partir de lundi 7 janvier et jusqu'au 5 février
si vous envoyez un courrier faites-le avant le 2 février !

-Adresse :

Mr le Président de la commission d'enquête publique "Parc éolien du Deyroux,"
Mairie , le bourg , 19430 Camps St Mathurin Léobazel.

-Sur les registres à votre disposition , vous pourrez y faire vos observations
manuscrite : indiquez vos nom et adresse et signez.

Dans les mairies de:

- Camps : 7 et 16 janvier: 9h 12h
24 janvier et 5 février 14h 17h

-Mercoeur: 11 et 22 janvier 9h 12h

-Sexcles 17 et 29 janvier 9h 12 h

Vous pouvez aussi déposer un courrier ou document que vous aurez préalablement
rédigé
dans ce cas indiquez le ou recopiez-le sur le registre .

-Par mail:

pref-environnement@correze.pref.gouv.fr
toujours préciser "parc Éolien du Deyroux -Corrèze 1"

--

Agir Autrement Pour La Xaintrie

Lacan 19430 Goulles



Sujet : [INTERNET] Parc éolien Xaintrie - temoignage
De : "giorgiofontana11@alice.it" <giorgiofontana11@alice.it>
Date : 15/01/2019 19:11
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le Préfet, nous sommes deux familles d'Italiens qui aiment la France. Nous avons visité la très belle région de Xaintrie à l'été 2017.

Nous étions les invités de la famille Delmas, que nous remercions encore pour l'occasion, à Sexcles.

Dans les villages, les prés et les bois de la Xaintrie, nous avons toujours aimé la beauté du paysage et l'amour pour la région que ce paysage révèle de ses habitants.

Nous avons récemment entendu parler du projet de construction de 10 éoliennes de grande taille en Xaintrie.

Ce projet, s'il est mis en œuvre, détruira non seulement ce paysage si précieux pour tous, mais également le cœur des habitants et un peu de notre cœur en Italie. Nous, de Rome, vous demandons donc très fort de ne pas construire d'éoliennes s'il vous plaît.

Merci beaucoup Monsieur le Préfet.

Arch. Giorgio Fontana
via Monte Bianco 11
00060 Castelnuovo di Porto (Rm)

recapito diretto 3479520020

— Pièces jointes : —

Documento Fontana Giorgio.pdf	30 octets
Documento Sorrenti Linda.pdf	30 octets

Sujet : [INTERNET] Parc éolien du Deyroux

De : Malaurie Laurence <laurence-malaurie@orange.fr>

Date : 16/01/2019 15:02

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le préfet, Monsieur le Président de la commission d'enquête publique,

Je tiens à marquer, par la présente, ma ferme OPPOSITION au projet de création du parc éolien du Deyroux qui prévoit l'implantation de 10 éoliennes face à la commune de Sexcles où ma famille possède une maison depuis 52 ans. Je suis très attachée à cette région où se trouvent mes racines depuis plusieurs générations et où je passe toutes mes vacances depuis l'enfance. Mon mari possède également une maison sur la commune et nous pensons nous y installer définitivement dans un avenir proche.

Nous avons été choqués, comme beaucoup de personnes habitant le village ou les hameaux alentours, jusque là peu ou mal informés, en découvrant la photo du projet communiquée par Eolfi le mois dernier. Dix éoliennes de 200m de hauteur à 500m des habitations! Le conseil municipal de Sexcles s'est prononcé contre ce projet et c'est pourtant bien notre village qui va être directement impacté! Il n'est pas normal que d'autres décident pour nous! Laisser faire ce projet, ce serait faire preuve d'un profond mépris pour la population de nos villages et pour la préservation de la biodiversité.

L'impact nocif des éoliennes sur l'homme n'est plus une hypothèse mais une certitude. Nombre d'études scientifiques font état de nuisances tant au niveau physique que psychique pour l'homme mais aussi pour les animaux (il faudrait que les éleveurs soient mieux informés, ce n'est pas dans les études préalables au projet). Car, aux nuisances visuelles et auditives, s'ajoutent celles des ondes de basses fréquences qui se propagent sur de très longues distances et provoquent des problèmes au niveau de l'oreille interne mais aussi sur certains organes comme le cœur. J'ajouterais que l'Académie de médecine a préconisé une distance minimum des habitations de 1500m. Je pense que cette précaution s'appliquera un jour mais il sera trop tard.

Ce projet n'est pas en cohérence avec la préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité. J'ai lu attentivement l'Avis de la mission régionale sur ce projet et je m'étonne que, pour protéger la population très importante d'oiseaux (64 espèces différentes dont 18 présentent un statut de conservation défavorable), de chauve-souris, la présence très importante du Milan Royal, on nous parle de programmes de vidéosurveillance avec effarouchement de l'avifaune par déploiement de sources sonores sur le mât et au niveau des nacelles des éoliennes! Non seulement les simulations d'impacts sonores montrent "des risques de dépassement des émergences réglementaires" mais on nous dit plus loin "qu'il n'y a pas eu d'évaluation de l'impact sonore au niveau des habitations les plus proches". Par ailleurs le Code de l'environnement (R222-2) précise que le choix des sites éoliens doit prendre en compte la biodiversité et l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 dit que "la destruction, la perturbation intentionnelle des animaux et l'altération des sites de reproduction et des aires de repos des animaux sont interdites". D'ailleurs, nombre de projets ont été annulés devant les tribunaux car non respectueux de cet arrêté et de l'accord européen ratifié par la France Eurobats qui vise à protéger les Chiroptères, nombreux dans la région. Eurobats recommande notamment "une exclusion de projets éoliens dans les zones de couloirs migratoires, à proximité des gîtes et zones d'alimentation ainsi que de boisements de tout type jusqu'à une distance de 200m en bout de pale".

Mais au-delà de la destruction des paysages et de la faune, c'est l'homme qui est attaqué. Notre vie ne sera plus jamais la même et ceux qui le peuvent partiront la mort dans l'âme car c'est une région magnifique, secrète et encore préservée. La richesse de ce pays est dans la beauté de ses paysages sauvages, le silence et la sérénité qu'il inspire. C'est cette qualité de vie que recherchent les personnes qui viennent y passer des vacances, dans des cabanes, et qui, pour

certains de plus en plus nombreux, s'y installent pour fuir la laideur des villes. Une fois installées, ces éoliennes perdureront dans le paysage plus ou moins bien entretenues avec l'idée que leur démantèlement coûtera très cher. A qui? Non seulement ce projet ne rapportera pas d'argent à nos petites communes (qui reversent déjà de l'argent par le biais des péréquations) mais en plus, la région est autonome en électricité grâce à ses barrages. Ce projet n'a donc pas lieu d'être et n'est en rien un projet d'avenir pour la Corrèze.

Pour finir, je voudrais dire que le progrès n'est pas de renier nos racines, notre culture, notre patrimoine (et l'environnement en fait partie) mais de les respecter pour pouvoir transmettre à nos enfants un monde qui ne nous fera pas honte et surtout qui ne sera pas hostile à l'homme.

Ne pas respecter l'environnement, c'est ne pas respecter l'homme.

"C'est une triste chose de penser que la nature parle et que le genre humain n'écoute pas" disait Victor Hugo.

Nous vous demandons, Monsieur le préfet, Monsieur le Président, d'écouter et, en conscience, de ne pas accepter ce projet catastrophique pour les habitants de la région.

Avec ma sincère considération

Laurence Malaurie Cardew
Jeremy Cardew

Envoyé de mon iPad

Fréjus le 16 janvier 2019

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique

Objet : Enquête publique du projet de parc éolien du Deyroux déposé par la Société EOLFI

J'ai l'honneur de vous faire savoir ma totale opposition au projet cité en objet pour les raisons suivantes :

Ce projet portera une teinte irrémédiable aux principales sources de revenu de ce territoire de Xaintrie que sont l'élevage et le tourisme, par les pollutions visuelles, sonores et lumineuses engendrées.

De plus, à notre époque où l'on commence à prendre conscience de l'importance essentielle de la bio-diversité, les bruits et les infrasons produits constitueront une gêne insupportable à la faune locale.

Propriétaire d'une maison de famille à Sexcles, la valeur de ce bien sera fortement diminuée par cette implantation industrielle.

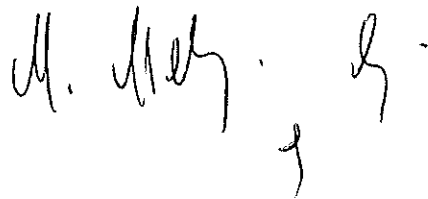
L'intermittence et la faiblesse relative des vents constatées sur le site choisi ne permettront pas, par une production d'électricité insuffisante de contrebalancer les nuisances prévues.

Enfin, le dernier argument et le principal consiste en le gigantisme du projet prévu : des éoliennes de 180 mètres de haut détruiront à jamais le charme et l'attrait de notre région.

Pour ces raisons, je vous demande de bien vouloir émettre un avis défavorable à ce projet de parc éolien du Deyroux.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Michel Marcellin-Dibon
Villa "Les Mimosas"
250 Rue Jean Carrara
83600 Fréjus



Sujet : [INTERNET] enquête publique Parc éolien du deyrroux

De : christian delmas <christiandelmas1951@gmail.com>

Date : 16/01/2019 15:44

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Je m'interroge sur la cohérence de ce projet avec le Contrat de Destination Vallée de la Dordogne.

La vallée de la Dordogne, a été retenue en 2015 comme l'une des 20 destinations majeures en France. Le Contrat de Destination est un outil collaboratif pensé par le Ministère des Affaires Etrangères. Il fédère les acteurs touristiques autour d'un projet commun.

"Le contrat de destination Vallée Dordogne est organisé autour de trois objectifs:

1) inscrire la marque « Vallée de la Dordogne » comme destination internationale d'excellence pour son art de vivre représenté par sa gastronomie et ses terroirs, sa nature et ses paysages, son patrimoine architectural et pariétal.

2) Promouvoir un tourisme durable et respectueux des territoires, avec comme outil clé la reconnaissance UNESCO Réserve de Biosphère du Bassin de la Dordogne.

3) Accroître de 10% la part des nuitées internationales sur la destination à l'horizon 2020, avec pour marchés prioritaires le Royaume-Uni, l'Espagne, la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne et pour marchés secondaires l'Amérique du Nord et Japon".

Sources et compléments d'information: <https://destinationvalléedordogne.fr>;

Une des premières réalisations a été de regrouper les Offices de Tourisme de la vallée de la Dordogne, qui menaient chacun jusqu'à présent une stratégie personnelle, souvent sans coordination, en un seul Office de Tourisme qui regroupe 148 communes situées sur 9 intercommunalités, 2 départements et 2 régions. Les communes concernées par le projet se situent sur ce territoire

De mon point de vue, il ne serait pas très cohérent de financer le Contrat de Destination "Vallée de la Dordogne" et d'autoriser les parcs éoliens sur le même territoire.

Ne serait ce que pour la bonne utilisation des deniers publics, je suis fermement opposé à ce projet.

Christian Delmas Sexcles

Sujet : [INTERNET] Observations ICPE - Enquête publique janv-fév. 2019 - Parc éolien de Deyroux - Corrèze1

De : Pierre GREZE <greze.pierre@wanadoo.fr>

Date : 16/01/2019 21:04

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

A Monsieur le Président de la commission d'enquête

Bonjour,

Je vous notifie être CONTRE le projet d'éoliennes industrielles du "Parc éolien de Deyroux - Corrèze1" sur les communes de Camps-St-Mathurin-Leobazel, Mercoeur et Sexcles. .

Aux motifs :

- . L'Eolien est une production à caractère aléatoire et souvent en décalage avec les besoins de consommations ;
- . La Dordogne et sa vallée corrézienne notamment, ce "pays", a en particulier permis un développement humain en symbiose avec la faune et flore, caractère remarquable qui lui est aujourd'hui reconnu (Zone réserve de Biosphère, entre autre). Cet espace de vie, dont la Xaintrie est une partie, existe grâce à ses affluents dont la vallée de la Cère, tout comme celle de la Maronne, soyons donc cohérent en préservant ce tout contre cet industrie.
- A ce titre ces machines industrielles (200m) sont un non sens, elles n'ont rien à faire là ;
- . Risque pour les oiseaux diurnes ou nocturnes que ce soit lors de migrations ou autochtones, et autres espèces, piégés par les pales;
- . Caractère encombrant et oppressant de part le gigantisme, le bruit, la pollution visuelle même à distance. Impression de chaos, entremêlages des pales selon angle d'observation.
- . Dévalorisation du patrimoine, création de Zones « blanches » chassant tout habitat ;
- . Emplois locaux non significatifs en phase d'exploitation (et au mieux s'il en est de créé il sera à distance puisque ce type de site à vocation à être télépiloté) ;
- . Où est la pertinence quand on passe de machines de 80m initialement à 200m aujourd'hui?
- . Nous seront dépendants d'un "arrosage" de machines fabriqués en dehors de France,
- . Les fortes subventions publiques accordées au développement éolien en faussent l'appréciation de rentabilité énergétique puisque cet argent vient du commun des contribuables et alimentent les "poches " des investisseurs privés.
- . Par les temps qui courent il est besoin de s'aider et là au lieu de fédérer ce type de projet va apporter la zizanie.
-

Au-delà du fait que je me sens concerné par l'éolien, je séjourne régulièrement sur le secteur (maison familiale à Argental). J'apprécie particulièrement la Xaintrie et ses alentours, jusqu'à présent car la présence d'éoliennes pourrait m'en détourner et serait une mauvaise publicité.

Mon avis est CONTRE le projet d'éoliennes industrielles du "Parc éolien de Deyroux - Corrèze1".

PS1 : éduquons vraiment la population à la maîtrise, à une sobriété de consommation grâce à une attitude responsable.

PS2: Mon opposition à ce projet n'est pas non plus une caution aux autres procédés tels que le nucléaire, les barrages, le

photovoltaïques sur l'herbe,etc.

Je vous adresse mes sincères salutations.

Sujet : [INTERNET] Parc Eolien du Deyroux-Corrèze 1
De : Antoine de ROFFIGNAC <a-deroffignac@orange.fr>
Date : 16/01/2019 16:11
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Parc Eolien du Deyroux-Corrèze 1

24 éoliennes de 200 mètres de haut = NON à l'écologie punitive, NON à l'écologie voyous !!

Car :

- ce projet a été imposé à la population sans concertation depuis avril 2013,
- les boisements présentés ne cacheront jamais des éoliennes de 200 mètres de haut,
- il n'y a aucune garantie du maintien à long terme de ces boisements.

De plus : la Xaintrie n'est pas en retard puisqu'elle produit de l'électricité décarbonnée depuis plus de 60 ans !

Nous le savons tous, l'implantation de ces éoliennes mènera à la :

- destruction des paysages alentours,
- destruction du tourisme,
- destruction de l'emploi,
- destruction de la santé : infrasons, etc...
- destruction de la faune et en particulier ornithologique,
- destruction de la valeur des biens immobiliers : - 30 à 40 % sur nos maisons,
- destruction irréversibles et pollution des sols et sous-sols : + de 900 tonnes de béton enfouies par éoliennes,
- destruction de l'environnement et de la qualité de l'air : augmentation du réchauffement climatique par des relais centrales à gaz, à charbon ou thermiques pour compenser le manque de vent, soit 70 % du temps,
- destruction de la paix sociale : décision imposée aux habitants par un lobby au détriment de l'intérêt général.

Et tout cela pour qui : uniquement les promoteurs éoliens et les propriétaires terriens qui s'en mettent plein les poches en s'enrichissant avec la complicité... des politiques et des médias !

Et tout cela financé par qui.... par les contribuables français qui voient leur note d'électricité exploser !!!

Bref, l'éolien cela peut RAPPORTER GROS mais pas pour tout le monde...

Quelle honte pour la France !

A. de Roffignac

61160 Fontaine Les Bassets

Sujet : [INTERNET] Parc eolien du Deyroux

De : Jean-Charles Albou <jeancharlesalbou@noos.fr>

Date : 17/01/2019 12:11

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr, jeancharlesalbou <jeancharlesalbou@noos.fr>, laurence-malaurie@orange.fr

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président de la commission d'enquête publique,

Je suis née à Argentat, mes parents et grand-parents sont originaires de cette belle région de Corrèze qui jusqu'à ce jour avait été préservée.

Je suis profondément opposée à l'installation de ces éoliennes de 200 mètres de hauteur à proximité (500 mètres) du petit village de SEXCLES où je réside plusieurs fois par an , en raison des nuisances multiples qu'elle va engendrer et que je n'ai pas besoin de vous énumérer car elles sont parfaitement connues.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, Monsieur le Président de la commission d'enquête publique, l'assurance de ma considération distinguée.

Françoise ALBOU, 49 avenue Foch, Paris 75116

Sujet : [INTERNET] Parc eolien du DEYROUX

De : Jean-Charles Albou <jeancharlesalbou@noos.fr>

Date : 17/01/2019 12:45

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr, jeancharlesalbou <jeancharlesalbou@noos.fr>, laurence-malaurie@orange.fr

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président de la commission d'enquête publique,

C'est en épousant, il y a plus de 40 ans, une corrézienne native d' ARGENTAT que j'ai découvert cette magnifique région dont je suis littéralement tombé amoureux.

A l'annonce de l'installation de 10 gigantesques éoliennes dans le parc du Deyroux, à 500 mètres de SEXCLES, berceau de ma belle-famille et où nous résidons souvent, je suis littéralement effondré à l'idée d'imaginer la défiguration de l'environnement, d'autant que la région autonome en électricité grâce aux barrages n'en a absolument pas besoin.

Je crois inutile de rappeler les innombrables effets secondaires nocifs tant pour la santé des habitants que pour l'équilibre écologique car ils sont parfaitement connus.

Je vous prie de bien vouloir peser en conscience le poids de votre décision qui engage l'avenir car quand le mal sera fait, nul retour en arrière ne sera possible.

C'est pourquoi je vous confirme être irrémédiablement opposé à ce projet.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, Monsieur le Président de la commission d'enquête publique, l'expression de ma considération distinguée.

Docteur Jean-Charles ALBOU, 49 avenue Foch, Paris 75116

Mr et Mme OUVRARD Jacky
33 Route de Valanjou, Chemillé
49120 CHEMILLE-EN-ANJOU
Tél. : 02.41.30.58.38

Chemillé, le 16 janvier 2019

Objet : Parc Éolien du Deyroux

Courrier adressé à :

Monsieur le Président de la commission d'enquête publique

Monsieur Le président,

Nous sommes propriétaires d'une maison dans le petit bourg de St Mathurin Léobazel depuis l'année 2000.

Lors de l'acquisition de cette maison secondaire, mais dans laquelle nous venons très régulièrement (une semaine tous les 2 mois environ), nous avons été charmés par la région, le calme qui y régnait et la faune et la flore que nous pouvons découvrir lors de nos promenades en forêts ou dans les chemins de randonnées.

En rapport au parc du Deyroux et suite à l'avis d'enquête publique, nous sommes opposés à ce projet d'éoliennes en raisons :

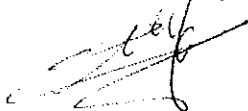
- des nuisances sanitaires sur les humains et les animaux (ainsi que la fuite de ces derniers),
- des nuisances sonores,
- de la hauteur prévue pour ces monstres géants qui seront vus de très loin,

Nous sommes également très surpris que soit autorisé un tel projet dans cette région où il y a des villages et des édifices classés.

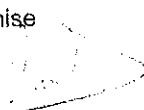
Je vous remercie de prendre note de nos observations.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de nos salutations distinguées.

OUVRARD Jacky



OUVRARD Denise



Sujet : [INTERNET] Enquête publique Parc éolien du Deyroux

De : LESCURE PIERRE-JEAN <pierrejlescure@gmail.com>

Date : 17/01/2019 14:44

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

à Monsieur le Président de la Commission d'enquête "Parc éolien du Deyroux"

de Pierre-Jean LESCURE - Le Mouton - 19430 SEXCLES

Monsieur le Président,

Par le présent courriel, **je vous fais part de mon opposition au projet d'implantation de 10 éoliennes sur les communes de Camps, Sexcles et Mercœur.**

Ce projet invasif représente à divers titres une menace pour notre belle Xaintrie et pour ceux qui y vivent :

> Menace pour le cadre de vie en dénaturant gravement l'harmonie de nos paysages et en polluant leur perception visuelle par l'implantation de machines industrielles dont le gigantisme à lui seul est une hérésie absolue. Les promoteurs de l'éolien qui osent parler d'intégration paysagère pour des structures géantes de 200 m de hauteur démontrent bien dans quel état d'esprit se situe leur démarche. Non, une éolienne ne s'intègre pas dans le paysage, elle le crée. Cette grave mutilation des paysages fait l'objet d'une scandaleuse désinformation de la part du lobby éolien.

En décembre 2004, le rapport Burette alertait déjà le ministère de l'Équipement à travers les « questions soulevées par les demandes de construction de fermes éoliennes ». Il attirait l'attention sur l'effet destructeur des éoliennes industrielles sur le patrimoine paysager en énonçant clairement : « La perception visuelle d'une éolienne n'est donc pas une notion subjective mais est parfaitement quantifiable. En pratique, l'impact visuel croît exponentiellement avec la hauteur de l'éolienne. De nombreux calculs sur des exemples réels montrent, qu'en moyenne, l'impact visuel double lorsque la hauteur de l'éolienne augmente de 10 m. L'impact visuel d'une éolienne de 150 mètres est 300 fois supérieur à celui d'une éolienne de 50 m, alors qu'entre les deux, le rapport de puissance n'est même pas de 1 à 10 ».

Non, les éoliennes industrielles ne sont pas les moulins à vent du XXI^e siècle !

Qui plus est, avant même de défigurer notre horizon, ces éoliennes seront, pour l'acheminement de leurs composants puis leur édification, sources d'élargissements intempestifs de routes et chemins, de défrichements massifs...

> Menace pour le bien-être voire la santé de la population locale et la préservation de la faune. Les riverains de parcs existants sont nombreux à témoigner dans différents pays de bruits lancinants, d'infrasons, de flash lumineux, de problèmes de santé sur les humains et les animaux...

Un groupe de scientifiques indépendants (acousticiens, ingénieurs, ORL et médecins) a organisé le 16 novembre 2018 à Paris un premier colloque international sur les bruits et les infrasons générés par les éoliennes industrielles et réclame l'ouverture d'une enquête épidémiologique sérieuse et indépendante. L'évidence des problèmes sanitaires provoqués chez les animaux - qui sont par nature sans parti pris - démontrent que les troubles exprimés par les riverains d'éoliennes ne sont pas imputables à leur détestation de ces dernières, comme certains le leur reprochent, mais bien à des nuisances réelles. « On se rend compte souvent qu'en observant les animaux on découvre des choses sur l'homme. Et si les symptômes se ressemblent, on a un indicateur supplémentaire. On fait le procès aux gens qui se plaignent des éoliennes et souffrent de céphalées, d'insomnies et on leur reproche d'être uniquement malades parce qu'ils n'aiment pas les éoliennes... Les animaux, on ne peut pas leur reprocher de ne pas aimer les éoliennes... » a déclaré Patrick Dugast, Acousticien, Membre de la Commission AFNOR Bruit de l'environnement.

> À noter également les risques pour les rapaces dont certaines espèces protégées, comme le Milan Royal, pour lequel une aire de nourrissage a été inaugurée à Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle en juillet 2017 par Bertrand Gaume, préfet de la Corrèze. En matière d'avifaune et en particulier pour des espèces comptant très peu d'individus, une augmentation de mortalité, aussi faible soit-elle, peut avoir des conséquences fatales pour son avenir. Par ailleurs, il s'avère qu'un parc éolien agit comme un épouvantail, fragmente l'habitat des oiseaux - séparant parfois zones de reproduction, de repos et d'alimentation - et détournent leur passage. Les nuisances sonores peuvent mener à l'abandon de la nidation et couvrent parfois les chants des mâles reproducteurs (analyse de la Ligue de protection des oiseaux - LPO).

> Menace pour l'avenir de nos villages et zones rurales du fait :

- de la dévalorisation des biens immobiliers (-20 à -30%) attestée par de nombreuses observations,
- de la désertion de certaines zones ayant perdu leur attrait,
- de l'impact sur l'économie locale intrinsèquement liée au tourisme "nature" (randonnée, équitation, pêche...) pratiqué par une population avide d'authenticité et d'espaces préservés. Perte dommageable de clientèle pour les gîtes, campings, petits commerces.

- > Il est à noter que la création d'un parc éolien n'est aucunement créatrice d'emplois dans la mesure où la maintenance est confiée à des prestataires extérieurs.
- > De la même façon, les taxes que fait miroiter Eolfi repartiront aussi vite qu'elles sont arrivées : par un mécanisme de péréquation, la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne (et les communes qui la composent) reversent déjà, en 2018, plus de 400 000 € au Fonds National de Péréquation. Ceci s'explique notamment par les ressources exceptionnelles liées à l'hydro-électrique.
- > Occasion de rappeler que la vallée de la Dordogne est déjà une région à énergie très largement positive : ses barrages hydroélectriques produisent de l'énergie renouvelable depuis plus de 60 ans. La production d'électricité annoncée par Eolfi ne représenterait que 10 % de celle du barrage du Chastang.

Dans un rapport sur le « Pacte National » remis au Premier Ministre en juillet 2014 par le Sénateur Alain Bertrand, il est fait état de l'atout que représente le territoire "hyper-rural" pour un monde en urbanisation exponentielle : « Largement dotés en termes de patrimoine naturel, paysager, historique, culturel... et garants de leur pérennité pour le compte du pays voire du monde entier, les territoires hyper-ruraux disposent d'un potentiel majeur en termes de ressourcement et d'aménités devenu indispensable à la vie citadine, donc à la réussite de la métropolisation elle-même ».

Alors que - comme le dénoncent la révolte populaire des "gilets jaunes" mais aussi les élus de terrain que sont les maires - ces inégalités territoriales se creusent de façon symptomatique, faisant subir aux territoires hyper-ruraux comme le nôtre une accumulation persistante de handicaps, l'implantation d'un parc éolien y ajouterait artificialisation, banalisation et destruction de potentiel. Je refuse cette banalisation pour la Xaintrie qui n'est pas simplement une partie du département de la Corrèze, mais un "pays" un peu à part qui a ses particularités, ses rudesses adoucies par les reflets argentés de ses toitures de lauzes. D'ailleurs son nom, qui est très ancien et dont on n'est pas assuré de l'origine exacte, semble en tout cas bien signifier que, de très bonne heure, elle avait acquis une personnalité propre. Son histoire fut mouvementée. Revendiquée tour à tour par le Limousin et par l'Auvergne, elle a réussi au fil des siècles à se faire peu à peu une vie autonome, se sachant garantie et sauvegardée par sa position géographique, sa pauvreté et sa petitesse. Oui, sa petitesse... car ici, c'est la vie à échelle humaine qui fait battre les cœurs, revenir de la capitale les "émigrés", poser leur valise aux intrépides, retentir des "Hello !" ou "Hallo !" dans nos hameaux. Les seuls géants dont s'accommode bien volontiers notre horizon, ce sont les Monts du Cantal.

Pour être complet, il y aurait beaucoup à dire sur l'énergie éolienne elle-même, ses enjeux financiers et la tromperie qu'elle représente au niveau énergétique. Les oppositions féroces qui se multiplient sont portées non pas par un refus aveugle et obscurantiste mais au contraire par une réelle prise de conscience et la divulgation de certaines réalités objectives sur l'éolien industriel qui ne peuvent qu'alerter à juste titre les populations qui y sont confrontées.

Monsieur le Président de la Commission d'enquête, en guise de conclusion, je tiens en toute simplicité à vous faire part du très fort, que dis-je, du viscéral attachement que j'éprouve pour la Xaintrie, ce « plateau qui hésite entre Limousin et Auvergne », pour citer le plus corrézien des parisiens et non moins talentueux, l'écrivain Denis Tillinac.

Mes arrières grands-parents vivaient déjà à Sexcles au début du siècle dernier. Avec mon épouse, nous y possédons une maison que nous avons rénovée afin de venir y vivre prochainement lorsque nous quitterons Paris au moment de la retraite.

Nous ne voulons pas voir notre précieux territoire périr sous les pales des "Grandes Faucheuses" d'Eolfi !

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pierre-Jean LESCURE

Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur le projet du Parc éolien du Deyroux

De : Chartron <chartron.michel@wanadoo.fr>

Date : 17/01/2019 15:27

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Je suis opposé au projet pour les raisons suivantes :

- trop grande proximité du bourg de St Mathurin entraînant une détérioration du paysage et des risques de nuisance pour ses habitants
- déforestation entraînant des dommages pour la faune , notamment les oiseaux , et la flore.

M. CHARTRON

Envoyé de mon iPad

Sujet : [INTERNET] Parc éolien du Deyroux-Corrèze 1

De : pir86 <mopir@wanadoo.fr>

Date : 17/01/2019 18:11

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Nous nous opposons à ce projet d'éoliennes industrielles si proches de Camps.

Nous habitons l'Anjou et avons l'habitude de séjourner chaque année à Camps pour son calme et son environnement. Nous venons de consulter le plan et sommes vraiment inquiets.

De plus nous croyons savoir que la région produit déjà de l'électricité sur ses cours d'eau(Cère, Dordogne).

10 éoliennes de 200 m de haut menacent la biodiversité en provoquant toutes sortes de pollutions bien connues.

Nous vous redisons donc **notre opposition à ce projet**

Sujet : [INTERNET] enquête publique Parc éolien du Deyroux.

De : Jörg Moniez <scriptura@tutanota.com>

Date : 17/01/2019 22:13

Pour : <pref-environnement@correze.gouv.fr>

M. le président de la commission d'enquête publique Parc Éolien du Deyroux,
Bonjour,

Je veux exprimer ici mon opposition au projet du parc éolien du Deyroux, manifester ma ferme désapprobation pour ce projet industriel aux motivations non philanthropiques et non écologiques, qui plus dans une région à laquelle je suis lié.

Cordialement,
Jörg Moniez

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Parc Éolien du Deyroux -Corrèze 1
De : Fabien SIMONEAU <fabien.simoneau@orange.fr>
Date : 17/01/2019 22:25
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Concerne : Enquête publique du projet de parc éolien, à la demande de la Société Eolfi et sa filiale « Parc éolien Corrèze 1 »

Reygade le 17/01/2019

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique,

A titre personnel nous sommes fortement opposés à ce projet qui dénaturera notre lieu de vie familial choisi pour son environnement protégé et ses espaces sauvages classés. Œuvrant pour l'avenir de nos enfants nous investissons notre temps et notre argent dans l'économie local.

Afin de revitaliser notre commune, nous avons développé un accueil touristique "le gîte de Reygades". Ces voyageurs choisissent de séjourner sur le plateau pour, le calme, la faune, la flore, ces lieux de plénitude leur permettant de s'éloigner de toutes les nuisances sonores et visuelles qu'ils subissent quotidiennement en zones urbaines et péri-urbaines.

Au vu du dossier et des photos montage il est évident que ces paysages naturels seront irrémédiablement dégradés et n'aurons plus d'attraits.

En tant qu'élu au conseil municipal je suis informé de toutes les démarches et actions liées à la préservation et au plébiscite de notre biodiversité préservée. En créant par exemple la marque "vallée de la Dordogne" axée sur le développement du tourisme vert, je recueille de nombreux témoignages de nos 170 administrés majoritairement opposés à ces mégastructures, notamment dans la crainte avérée de voir leurs biens immobiliers dévalués.

Notre territoire déjà producteur excédentaire d'énergie, doit poursuivre sa transition énergétique mais pas dans ces conditions, pas sous la contrainte d'acteurs économiques hors territoire, pas avec des moyens obsolètes, pas par le captage des subventions. Par retour d'expérience il est aisé de mettre en évidence, le non-sens économique, technologique, écologique, sanitaire de ce projet dans nos reliefs.

Nous vous demandons donc d'émettre un avis défavorable à ce projet irréaliste, qui affaiblira la vitalité de nos campagnes et portera une atteinte grave, inacceptable à notre cadre de vie proche en saccageant le paysage rural et forestier, patrimoine commun, apprécié et revendiqué de tous.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Commission d'enquête Publique, l'expression de ma plus haute considération.

Fait à Reygades, le 17/01/2019 pour servir et valoir ce que de droit, certifié sincère et véritable.

Fabien Simoneau Alexia Guilhe

Route des moulins 19430 Reygade

Sujet : [INTERNET] Enquête publique parc éolien du Deyroux. CORREZE.1.

De : Guy ALRIVIE <alrivieguy@orange.fr>

Date : 18/01/2019 15:11

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Je m'appelle Marie.France VERDAL et j'habite à LA CHAPELLE ST GERAUD .

Je ne suis pas favorable à l'implantation d'éoliennes industrielles sur le canton de MERCOEUR.

Je pense qu'il ne faut pas laisser les intérêts privés gérer un bien public vital.

L'abandon programmé de l'électronucléaire et la réduction de la dépendance vis à vis des énergies carbonnées sont des objectifs impératifs pour notre survie, j'en suis convaincue, d'où la nécessité de développer des énergies renouvelables. Mais l'installation d'éoliennes industrielles n'obéit pas à cette nécessité.

Elles apparaissent , au contraire , comme un encouragement à la fuite en avant de la consommation énergétique, elles sont aux mains d'entreprises qui n'agissent pas pour le bien public mais pour leur rentabilité et celles de leurs actionnaires, quels qu'en soient les moyens.

Je peux comprendre le soucis quotidien des communes pour la recherche de financements et le désir des propriétaires de tirer profit de leur terrain mais à quel prix dans l'avenir, pour les uns et les autres ?

A l'heure de la désertification accélérée, où les services publics nous sont enlevés où les petites communes disparaissent au profit d'agglos, où les artisans , les paysans les commerçants ont du mal à prospérer, on veut nous imposer de gigantesques éoliennes qui ne nous apporteront aucune amélioration ,tant économique q'en qualité de vie.

Il n'y a aucune raison d'y sacrifier nos espaces naturels qui constituent **la seule richesse non délocalisable** de notre canton.

Sujet : [INTERNET] Enquete publique projet éoliennes Deyroux

De : th <toctonn@gmail.com>

Date : 18/01/2019 18:38

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour,

En vacances dans la region en ce moment (a Argentat) j'ai pu voir les panneaux annoncant le projet des eoliennes de Deyroux.

J'avais entendu parler de ce projet lors d'une premiere information en 2013 je crois et je pensais que c'etait abandonné vu le temps que ca a pris...

Heureusement non, car j'y suis favorable!

Vivant en Angleterre une partie de l'annee (et en France l'autre partie) je suis habitué a voir des eoliennes et ma famille habite tout prêt d'un parc.

En ce sens je suis convaincu que c'est benefique pour produire de l'energie sans les nuisances qu'on entend souvent... et puis ca reste plus agreable dans le paysage qu'une centrale au charbon ou plus safe qu'un site nucleaire (pas besoin d'avoir une pilule d'iode!).

Quant au projet de Deyroux, sans avoir consulté tout le dossier, je constate que les études sont sérieuses et tiennent compte des complexités de l'environnement. Les photomontages sont réussis.

Well, je suis pour que ce projet voit le jour, en espérant qu'il produise beaucoup d'énergie.
" make our planet great again" !

Thomas Stanley Hipkis

Sent from Android

Sujet : [INTERNET] enquête publique éoliennes du Deyroux en Corrèze

De : Roxane Cauhapé <roxane.cauhapé@hotmail.fr>

Date : 19/01/2019 10:00

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Jeune couple récemment installé dans un lieu-dit à 1,2 km de la potentielle éolienne E2, mon compagnon et moi-même faisons partis des riverains directement concernés par ce projet. A l'achat de notre lieu (mai 2018), nous n'avions pas connaissance de ce projet industriel. Sa réalisation remettra sérieusement en cause nos projets de rester sur ce territoire et d'y fonder une famille, comme initialement prévu.

Ainsi, **je suis opposée à ce projet** d'éoliennes industrielles, pour les raisons suivantes :

-nuisances lumineuses :

La pollution lumineuse nocturne est quasi inexistante sur ce lieu, ce qui est de nos jours rare en France et sur la planète. Un site si préservé mérite de le rester. De plus, ces spots lumineux et répétitifs ont un caractère désagréable et obsédant, surtout la nuit.

-biodiversité :

Malgré les efforts d'Eolfi pour éviter certaines zones de migration d'oiseaux, on ne peut nier l'impact négatif d'un tel projet sur la faune et la flore. La présence d'espèces protégées (Milan Royal, Aigle Botté, Circaète Jean le Blanc...) ainsi que la proximité du site Natura 2000 devrait être rédhibitoire pour sa réalisation.

-infrasons et syndrome éolien :

Je refuse la proximité de machines géantes pouvant altérer ma santé et celles de mes futurs enfants (sensations de mal de transport dues aux perturbations de l'oreille interne, acouphènes, troubles du sommeil, atteintes au bien-être psychologique...etc).

-atteinte aux paysages,

-pollution sonore,

- bruit puissant (100db) et strident des mesures d'évitements aux oiseaux,

-pollution du ruisseau du Deyroux dûe aux tonnes de béton et ses adjuvants coulés à proximité,

-...etc

Je m'oppose donc à ce projet.

Roxane Cauhapé
Moulin de Rioubazet
19430 Mercoeur

Sujet : [INTERNET] Enquête publique du projet de Parc éolien du Deyroux...

De : Gerard Meerkerk <gerard.meerkerk@gmail.com>

Date : 19/01/2019 15:23

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Objet : Enquête publique du projet de Parc éolien du Deyroux... à la demande de la Société Eolfi et sa filiale Parc éolien en Corrèze.

Camps-Saint-Mathurin-Léobazel, le 19 janvier 2019.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique Parc éolien du Deyroux,

Par la présente je marque ma ferme opposition à l'implantation de 10 éoliennes industrielles de 200 m (!!!) de hauteur sur les communes de Sexcles, Mercoeur et Camps-Saint-Mathurin-Léobazel (situés sur 'notre' beau plateau de la Xaintrie).

Je suis née à Rotterdam, aux Pays Bas, et j'habite déjà 21 ans en France. Je suis venue ici, en Xaintrie, parce-que j'aimé (et j'aime encore !) ce beau plateau... le silence, le calme, la tranquillité et la paisible nature omniprésente... mais aussi la sobriété et la simplicité de la vie... et ces habitants! Je ne suis pas venue ici pour vivre dans une zone industrielle !

Je suis convaincu que tous les étrangers (Anglais, Belges et Néerlandais), installés en Xaintrie, sont absolument contre ce projet de Parc éolien du Deyroux... ainsi que ceux qui ont une maison secondaire d'ailleurs... ou des touristes, des vacanciers. Pourquoi viendraient-ils chercher ici les nuisances qu'ils fuient (ou qu'ils ont interdit chez eux)? Quel intérêt y-a-t-il à vivre ou à randonner en zone industrielle? (A vrai dire, je trouve que c'est ridicule de nous faire croire qu'n parc éolien attire des touristes... puisqu'on trouve des éoliens partout... en France et dans le reste de l'Europe... encore plus performants et plus impressionnants) !

Bon... voici mes pensées sur ce projet maudit. J'espère du fond du cœur que la population et les municipalités prendront conscience du danger de ce projet!

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet et Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique Parc éolien du Deyroux, l'expression de ma plus haute considération,

Donata T.S.M. Meerkerk-Beks

20 Chemin de Font de Bournat

19430 Camps-Saint-Mathurin-Léobazel

(Il s'agit d'une résidence principale)

Sujet : [INTERNET] enquête publique Parc éolien du Deyroux

De : jeje19 <jeje-19@orange.fr>

Date : 19/01/2019 17:31

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Copie à : jeje-19@orange.fr

Messieurs , Mesdames

Je suis opposé à ce projet d'éoliennes industrielles pour préserver mon patrimoine architectural et forestier.

Je suis concerné au titre de propriétaire de quelques parcelles voisines et qui me sont très chères car héritées de mes aïeux .

Je n'oublie pas non plus la dévalorisation immobilière de la maison familiale que j'envisageai de convertir en gîte touristique ,

ce qui me parait totalement incompatible avec un tel projet .

Respectivement

Sujet : [INTERNET] enquête publique Parc éolien du Deyroux

De : ag.cm@laposte.net

Date : 19/01/2019 17:37

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Messieurs , Mesdames

Je suis opposée à ce projet d'éoliennes industrielles pour la préservation des paysages touristiques de ce plateau dans lequel je retrouve de nombreux souvenirs familiaux et y pratique souvent des promenades paisibles et charmantes qui n'auront plus le même attrait lorsque le site sera devenu industriel .

Sujet : [INTERNET] enquete publique Parc éolien du Deyroux
De : Martine Bretagnol <mahud19@orange.fr>
Date : 20/01/2019 09:59
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

M. Le président de la commission d'enquete publique Parc Eolien du Deyroux

Je tiens à vous faire savoir que je suis opposée au projet d'éoliennes industrielles du Deyroux. Je fais très souvent des séjours dans cette belle région et cela nuit à la beauté du paysage et dévaloriserait le patrimoine bâti exceptionnel qui caractérise la Xaintrie. De plus la Xaintrie n'est pas à vendre à des industriels qui ne vivent pas sur le territoire qu'ils dénaturent. Cette société se cache derrière des arguments écologiques pour faire des profits financiers et peu leur importent s'il n'y a pas assez de vent pour des monstres d'acier qui vont rester là pour des décennies.

Je suis une corrézienne qui trouve que son pays a beaucoup changé à cause de l'agriculture qui devient intensive et des coupes de bois qui massacrent des arbres centenaires. La Xaintrie est encore préservée et sauvage alors gardons-la telle qu'elle est.

Martine Bretagnol

La Borie

19140 ESPARTIGNAC

Sujet : [INTERNET] Parc éolien du Deyrou
De : François Delooz <sfdelooz@orange.fr>
Date : 20/01/2019 12:05
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Afin d'éviter toute absence de prise en compte de cet avis, je le complète avec mes coordonnées et adresse :

Mon avis est exprimé en qualité de délégué départemental pour la Corrèze des Vieilles maisons françaises, association reconnue d'utilité publique. Elle compte en Corrèze 210 adhérents.

La réalisation éventuelle du projet de parc éolien du Deyroux créerait un dommage irréversible au paysage de cette partie de la Xaintrie, au voisinage d'un site remarquable et attractif sur le plan touristique en même temps que repaire pour des espèces animales à protéger.

Le fait de devoir chercher du vent à 200 mètres et plus aggrave ces dommages et montre la faible utilité , pour ne pas dire l'inutilité , de ces usines éoliennes dans ce secteur.

Enfin, la Corrèze a déjà beaucoup donné aux énergies renouvelables à travers les barrages, tout proches, des vallées de la Dordogne et de la Cère.

J'émet donc un avis entièrement défavorable à ce projet, et souhaite que l'autorité préfectorale le prenne en considération.

Avec mes sentiments distingués

François Delooz.
Président des Vieilles maisons françaises (Corrèze)
Le Peuch
19500 Lostanges
Envoyé de mon iPhone

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Parc éolien du Deyroux

De : Jörg Moniez <scriptura@tutanota.com>

Date : 20/01/2019 12:34

Pour : <pref-environnement@correze.gouv.fr>

M. le président de la commission d'enquête publique Parc Éolien du Deyroux,

Bonjour,

Je veux exprimer ici mon opposition au projet du parc éolien du Deyroux, manifester ma ferme désapprobation à ce projet industriel aux motivations non philanthropiques et non écologiques, qui plus dans une région à laquelle je suis lié.

Cordialement,
Jörg Moniez

Rue Zimbazane
19120 Beaulieu-sur-Dordogne

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 20/01/2019 12:56
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Lucienne Mas

Adresse de messagerie:

lucienne.mas06@orange.fr

Sujet:

enquête publique du parc éolien du Deyroux

Message:

Monsieur,

J'ai déjà fait savoir mon opposition à la construction nocive du parc éolien du Deyroux mais je complète mon message en précisant mon adresse :

Lucienne Mas

18 Bd Mal Joffre

06310 Beaulieu sur Mer

et que de plus la propriété familiale est dans le village de Dezéjous (commune d'Auriac)

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Fwd: Enquête publique sur le projet du Parc éolien du Deyroux
De : Chartron <chartron.michel@wanadoo.fr>
Date : 20/01/2019 14:59
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

En complément du message ci-dessous ,
Michel Chartron
1, chemin de Benne
19430. Camps St Mathurin Léobazel

Envoyé de mon iPad

Début du message transféré :

Expéditeur: Chartron <chartron.michel@wanadoo.fr>
Date: 17 janvier 2019 15:27:59 UTC+1
Destinataire: pref-environnement@correze.gouv.fr
Objet: Enquête publique sur le projet du Parc éolien du Deyroux

Je suis opposé au projet pour les raisons suivantes :
- trop grande proximité du bourg de St Mathurin entraînant une détérioration du paysage et des risques de nuisance pour ses habitants
- déforestation entraînant des dommages pour la faune , notamment les oiseaux , et la flore.

M. CHARTRON

Envoyé de mon iPad

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 20/01/2019 15:52
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Régine PRUNET

Adresse de messagerie:

prunetmi@gmail.com

Sujet:

Parc éolien du Deyroux Corrèze 1

Message:

Monsieur le Président de la commission d'enquête publique,

Par la présente, je marque ma FERME OPPOSITION à l'implantation de 10 éoliennes de 200 m de hauteur sur les communes de Sexcles, Mercoeur et Camps St Mathurin Léobazel.

Plusieurs raisons motivent mon opposition,

- le gigantisme des installations 200 m de haut pour trouver le vent, des mâts qui vont jaillir des forêts, qui vont engendrer une coupe massive de bois, un vrai saccage sur ce lieu qui regorge de biodiversité... sans compter le massacre des oiseaux, chauves souris.....même si un dispositif est prévu...

- les nuisances visuelles : retraités depuis 2007, nous avons vendu nos biens sur Bordeaux pour nous installer à côté de Riouzal (commune de Sexcles) donc très près du site à la même altitude, toutes nos ouvertures, notre terrasse seront face à ces lumières clignotantes : ce sera INSUPPORTABLE !

- préjudices sur la santé liés aux infrasons,

- impact sur la valeur de ce patrimoine immobilier qui est notre résidence principale.

- perturbation de la vie sociale des villages.

- questions d'argent : les propriétaires qui ont signé sont des gens à la tête d'exploitations qui n'ont rien à faire de céder des parcelles qui deviendront un champ de ruines au bout de deux

ou trois décennies... quel héritage laisseront-ils à leurs enfants et petits-enfants ?... mais l'appel de l'argent est là... éolfi a très bien enfumé ces personnes.

JE SUIS FORMELLEMENT OPPOSEE .. ce n'est que du négatif.. elle sera belle la France vue du ciel dans quelques années...

Cordialement

RP

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"

De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr

Date : 20/01/2019 16:17

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document [ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1](#)

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Daubech pierre

Adresse de messagerie:

pierre.daubech@orange.fr

Sujet:

projet éolien du Deyroux

Message:

Bonjour;

*Je suis opposé au projet éolien du Deyroux , qui va défigurer notre paysage historique,notre patrimoine architectural;
Au titre de ma residence principale.*

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 20/01/2019 16:56
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Michel PRUNET

Adresse de messagerie:

prunetmi@gmail.com

Sujet:

Parc éolien du Deyroux Corrèze 1

Message:

Monsieur le Président de la commission d'enquête publique parc éolien du Déroux,

Par la présente, je marque ma FERME OPPOSITION à l'implantation de 10 éoliennes industrielles sur les communes de Sexcles, Mercoeur, Camps St Mathurin Léobazel.

Des éoliennes au Deyroux "IMPENSABLE"!, dan une zone aussi belle où le vent est si capricieux et pour une production estimée si minime, vouloir sacrifier un environnement si près de petits villages.

Mais pourquoi faire ? N'avons nous pas assez de nos barrages? le solaire qui vient en progression qui loin du gigantisme éolien serait une première alternative.

Mon Dieu arrêtez le massacre et installez ces machines près des habitations où logent les têtes pensantes.

Cordialement

Michel PRUNET

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président de la commission d'enquête publique,

Nous sommes opposés au projet de création du parc éolien du Deyroux ; celui-ci est en totale inéquation avec la Vie en Xaintrie noire.

Des « moulins à vent industriels » de 200 mètres de haut seraient probablement responsables de la dégradation irréversible de cette Vie :

- Environnementale
- Ecologique
- Patrimoniale
- Sanitaire

Effet « nocébo » et sujet polémique vont avoir, très vite, raison de la qualité de Vie de la population concernée...

Et si de nombreux « moulins » ont jalonné et jalonnent encore la Vie en Xaintrie... ils sont à eau !

Le vent n'est pas un élément prégnant de la Vie en Xaintrie (cela a d'ailleurs été confirmé dans l'étude du projet éolien précédant !).

Nous vous demandons d'émettre un avis **défavorable** à ce projet du parc éolien du Deyroux.

Veillez agréer ; Monsieur le Préfet, Monsieur le Président de la commission d'enquête, nos sincères salutations.

M-D Mauret-Biernat

R Biernat

Sujet : [INTERNET] Enquête publique janvier février 2019 sur le projet de parc éolien du Deyroux

De : Viviane Gaveglia <vgaveglia@gmail.com>

Date : 20/01/2019 19:05

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Objet : Enquête publique janvier février 2019 sur le projet de parc éolien du Deyroux

Mercoeur, le 20 janvier 2019

Monsieur le Préfet,

Je m'oppose au projet du parc éolien du Deyroux.

Mon fils, M. Saint Hilaire Jérémy, est domicilié à Mercoeur, et je séjourne très régulièrement à son domicile, ou en location à Mercoeur.

Ce projet éolien remet en cause mon projet d'acheter un bien immobilier à Mercoeur, à cause des importantes nuisances sanitaires, sonores, visuelles, entre autres.

Salutations

Mme Viviane Gaveglia

15 rue George Sand

38500 Voiron

Sujet : [INTERNET] Enquête publique du projet de parc éolien,à la demande de la Société Eolfi et sa filiale « Parc éolien Du Deyroux -Corrèze 1»

De : Laura Mouren <laura.mouren@gmail.com>

Date : 20/01/2019 19:14

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Nous passons régulièrement nos vacances en famille (avec nos 2 enfants)

à Gouilles chez nos parents M et mme mouren à Lacan

Nous aimons la nature et le calme loin des sites pollués.

La Corrèze possède encore un paysage magnifique et nous soutiendrons tous les habitants de la région pour le préserver.

Je vous demande d'émettre un avis DÉFAVORABLE au projet de parc éolien du DEYROUX.

Signé :

Laura MOUREN & Mathieu SADET

84 traverse du diable

13012 MARSEILLE

04 91 88 20 43

Sujet : [INTERNET] Enquete publique parc eolien Corrèze: Mercoeur, Camps, Sexcles

De : Karel Desmet <karel.desmet2@gmail.com>

Date : 20/01/2019 21:02

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

J' habite sur le plateau de Monceaux, je suis paysagiste et j'ai un centre de vacances. De chez nous , on regarde sur le plateau de la Xaintry.

je m'oppose totalement contre ce projet eolien pour les raisons suivantes:

on habite une tres belle région, avec une grande biodiversité et des valeurs touristiques, qui appartiennent aux habitants. La transformer en zone industrielle, avec des engins de 200m d hauteur , est une destruction. Il n'y aucun moyen de les intégrer . à part de ces nuisances visuelles, il y a les infrasons, le béton qui restera dans le sol irréversible, le danger pour les oiseaux (migrateurs)

Les touristes ne sont pas intéressés à passer leurs vacances sous ses pales.

La Corrèze produit déjà plus d'énergie verte qu'elle en consomme,

L'efficacité en production d'energie, dans une région ou il y a peu de vent c'est un gaspillage.

On favorise des grand promoteurs, quelques agriculteurs, mais la valeur des maisons autour, et les revenus touristiques vont baisser et aucun emploi local sera créé.

Je m'oppose totalement contre ce projet éolien

Karel Desmet,

Le Bellet, Monceaux sur Dordogne

Sujet : [INTERNET] parc éolien du Deyroux. correze1

De : "p.maugein" <p.maugein@wanadoo.fr>

Date : 20/01/2019 23:09

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Maugein Pierre

Le Bos

19380 Saint-chamant

Mr Le Préfet,

je suis né et n'ai jamais quitté ma commune dans laquelle j'exerce aujourd'hui le métier que j'ai toujours voulu faire, bien que non issu de ce milieu:agriculteur.

Vivant à proximité d'Argentat, je fais de la transformation de produits laitiers en agriculture biologique et, de ce fait, je reçois beaucoup de touristes sur la période estivale. La réflexion qu'ils me font le plus souvent est la suivante: "Vous rendez-vous compte de la chance que vous avez de vivre et travailler dans un tel cadre?!!" Je leur explique alors que, depuis quelques temps, des personnes qui n'ont jamais vécu ici et qui se moquent complètement de ça puisqu'ils n'ont pour seule motivation que l'argent (public!!), veulent détruire ce cadre de vie pour y implanter des éoliennes industrielles.. Et là, la réponse est toujours la même: "Mais vous n'allez pas laisser faire ça?!!" Cette anecdote pour vous dire que je n'ai pas attendu ces visiteurs pour me préoccuper de ce problème. Depuis plusieurs années, j'ai suivi l'évolution de cette affaire en Correze, en assistant à plusieurs réunions publiques d'informations, sur la Xaintrie mais aussi sur le secteur de Clergoux-Marcillac. Le but était bien évidemment de me renseigner sur les raisons qui faisaient qu'autant de personnes se dressaient sur le chemin des énergies renouvelables puisque j'étais (et je suis toujours) favorable aux énergies nouvelles, dont l'éolien. Avec cependant un bémol de taille, et c'est le préalable indispensable à la mise en place d'éoliennes: il faut qu'il y ait du vent!! Or, dans toutes les réunions auxquelles j'ai assisté, les intervenants expliquaient que ces études n'étaient jamais disponibles...étrange, non? Par ailleurs, pour habiter ici depuis que je suis né, il me semble que si ce territoire était connu pour ces forts vents, en tous cas assez forts pour faire tourner des éoliennes de façon permanente afin de rentabiliser l'investissement, je m'en serai rendu compte!! J'en conclus donc que la condition préalable et indispensable n'est pas présente!!

A partir de là, tout ce qui suit peut être sujet à caution!

Dans des départements voisins (Cantal, Aveyron), les éoliennes ont créé de véritables troubles à l'ordre public,(sans parler des problèmes de santé des riverains et des dégâts sur les migrants) et ont fini de désertifier des zones qui n'en avaient pas besoin! Voulez-vous faire de la Correze, ce département dont les dernières richesses sont le paysage et la qualité de vie, générant une réelle économie touristique, une nouvelle zone désertifiée? Des gens venus d'autres régions urbanisées ont choisi notre territoire pour ces atouts. Allons nous faire fuir ces forces vives au profit de financiers qui n'aimeront notre département que le temps d'y faire fructifier leur argent?? D'ailleurs, quel apport économique vont générer ces géants d'acier? Combien d'emplois? aucun Qui va payer les dégâts occasionnés par leur implantation? L'argent public.. Quid de leur recyclage en fin de vie?encore l'argent public.. Les porteurs de projets auront oublié depuis longtemps où est la correze quand ce sera l'heure de rendre les comptes..Ils seront probablement partis jouer les sirènes ailleurs..

Ce projet est une gabegie économique,une catastrophe écologique et un drame social...

Bien sur, on peut comprendre que les rétributions annoncées par ces "marchands de rêves" aux maires des petites communes concernées puissent leur faire tourner la tête.. Mais paieront-ils vraiment? Et si par hasard ils paient, que feront les communes de cet argent "sale"? des aménagements pour qui? puisque les gens

seront partis...ou ne viendront plus..

Si EOLFI, comme d'autres promoteurs, viennent dans des régions comme les nôtres, ce n'est pas par hasard! Ils pensent, en choisissant des zones peu peuplées et avec une population âgée, pouvoir faire leur "commerce" en toute tranquillité, sans résistance. Malheureusement pour eux, les oppositions existent et continueront d'exister..

Comptant sur votre influence pour ne pas donner une suite favorable à ces projets, au nom de la survie de notre territoire, je vous prie d'agrèer, monsieur le préfet, l'expression de mes sentiments respectueux.

Pierre Maugein